

Dossier de la Chapelle
au Pont-Christien

Acquisition de la Chapelle	300
Remboursement Des frais	122
Travaux et réparations dans les parties hautes de la Chapelle 1900 ^t	
Dallery à Rouen	288 25
Dallery à Verneuil	277 80
Perches de Chuffanduy	9 ^t
Chaux à Bideau	40 ^t
A Prouyvet Chaux	30
2 ^o A Marchal pour perches et planches	27
Le 3 Mai payé à Rouen Chaux (à compte 200 ^t)	
Le 21 Mai à Meunier 1 ^{er} Chaux	24
Le 12 Juin pour et honoraires Desolans	44 ^t
Le 19 Juin 1852 Donné à Rouen (à compte 100 ^t)	
Le 3 Juillet 1852 à Prouyvet Chaux	20
A Gilbert pour 1 ^{er} 30 Chaux	36
Le 19 Juillet pour 1 ^{er} de Chaux à Gilbert	24
Le 22 Juillet à Rouen à compte	300
Le 6 Août 1852 à Bernageant pour pour	261 25
payé à Rouen pour fin de compte	680 98
payé à M ^{rs} Gaudet pour pour	43 10
A Gilbert toutes Chaux beyondes	14 48
Le 29 à Bideau 2 ^o 30 Chaux blanche	60
Cloches St Marie et St Nicolas Couverture	558 75
fourniture Diverses	17 40
56 journées à 175 ^c	63
20 ^o Gaudet à Gaudet pour travaux et fourniture	
des des Cloches et Chuffanduy	481 40
A Pernet pour Vitres et Mullery	370
Un menuisier à Boudry Tallandier	88
6 Stumberg et une brida	378
Menuiseries à St Pierre	220
Statue et post Statue 1200 225 ^{ct}	1425
Ballustrade	253 ^t
pour pedestal de la Statue	50 ^t
Fouilles canons Neufville	118 ^t
Pornet pour parties	280
Menuisier à St Pierre	4

Couverture de la Halle du faux albay

17^o 8/10 ou 4 toises 1/4 4806 cent. m

56
50

2 75

Acquisition de la chapelle	300	300,00
Remboursement des frais	122	122,00
Archevêque et réparations dans les parties hautes de la chapelle 2900 ^f		255,00
Dallage à Rouen	288 25	277,50
Dallage à Verneuil	277 80	9,00
Pierres de chaux (pauvres)	9 ^f	40,00
Chaux à Bédouin	40 ^f	30,00
A. Prunier chaux	30	27,00
2 ^o M ^o A. Mourbat pour pierres et plantes	27	200,00
Le 3 Mai payé à Rouen chaux (à compte) 200 ^f		24,00
Le 21 Mai à Meungny 1 ^o chaux	24	44,00
Le 12 Juin pour et honoraires de l'ordonneur	44 ^f	400,00
Le 19 Juin 1852 Donnée à Rouen (à compte) 100 ^f		30,00
Le 3 Juillet 1852 à Prunier Plumes	30	36,00
A Gilbert pour 1 ^o 30 chaux	36	24,00
Le 19 Juillet pour 1 ^o de chaux à Gilbert	24	300,00
Le 22 Juillet à Rouen à compte	300	261,45
Le 6 Août 1852 à Bernageant pour pierre 261 45		680,98
payé à Rouen pour son de compte	680 98	43,10
payé à M ^o Gaudin pour son de compte	43 10	14,45
A Gilbert buches chaux hydraulique 14 45		60,00
Le 29 à Bédouin 2 ^o 30 chaux blanche	60	558,75
Cloches St Anne et l'école de l'ouvrière	558 75	17,40
fourmilliers divers	17 40	63,00
36 fournies à 175 ^c	63	821,80
20 ^o G ^o au grand pour travaux et fournies		370,00
des des cloches et chaux	821 80	88,00
A. Porret pour Vitres et travail	370	375,00
Un menuisier à Boudry hollandais	88	220,00
6 flambeaux et un banc	378	1425,00
Menuiserie à St Pierre	220	233,00
Statue et post Statue 1200 225 ^f	1425	50,00
Ballustrade	233 ^f	115,00
pour pedestal de la statue	50 ^f	250,00
Touche canons Neufville	115 ^f	
porret pour portes	250	
Menuiserie à St Pierre		

Total 7765,43

3 084 770 €

Convertisseur INSEE 1900-2019

Couverture de la halle du faux albany

17^o 8/10 ou les bois 1/4 8806 cent. m

86
85
2 75

Compte de l'année

- Le 22 Avril 1854 Samedi 1 mètre
- Le 23 Avril 1854 Dimanche 0
- Le 24 Avril 1854 Lundi 3^m 90^c
- Le 25 Avril 1854 Mardi 4^m
- Le 26 Avril 1854 Mercredi 3^m 90
- Le 27 Avril 1854 Jeudi 3^m
- Le 28 Avril 1854 Vendredi 4
- Le 29 Avril 1854 Samedi 3
- Le 30 Avril 1854 Dim. 0
- Le 1^{er} Mai 1854 Lundi 9
- Le 2 Mai 1854 Mardi 4 90

Pour la chaux de Chubernet

- Le 19 7^{br} 1854 7^m de l'hauf Rocherolle 3
- Le 20 7^{br} 1854 2^m
- Le 21 7^{br} 1854 4^m
- Le 22 7^{br} 1854 3^m
- Le 23 7^{br} 1854 2^m
- Le 26 7^{br} 1854 3^m
- Le 27 7^{br} 1854 2^m
- Le 28 7^{br} 1854 4^m
- Le 29 7^{br} 1854 2^m Rocherolle 1
3 pour Chubernet
- Le 30 7^{br} 1854 3^m
- Le 1^{er} 8^{br} 1854 3^m Rocherolle 1
Chubernet 2
- Le 2 8^{br} 1854 3^m
- Le 3 8^{br} 1854 2^m 5
- Le 4 8^{br} 1854 2
- Le 6 8^{br} 1854 4
- Le 9 8^{br} 1854 4
- Le 12 8^{br} 1854 6
- Le 15 8^{br} 1854 3^o
- Le 14 8^{br} 1854 2 (62^m) 170/90

Le 15 8^{br} 1854 payé au sieur Chabernet somme de 170/90 pour provision de 62^m de l'hauf
sortis de la fin de Chubernet jusqu'à ce jour

- Le 18 8^{br} 1854 7 1/2
- Le 20 8^{br} 1854 7 1/2
- Le 21 8^{br} 1854 2 1/2
- Le 26 8^{br} 1854 4
- Le 27 8^{br} 1854 8
- Le 28 8^{br} 1854 3

payé au sieur Chabernet 93 90 pour
prix de 34^m de l'hauf
93 90

Les Feuilles 2 1/2
Les Feuilles 2 1/2
Les Roches 3
170
238
9000

Carrure Compté De Francois Pinaud Carrure
Du Pont Det Francois Bernageon

Le 3^{me} 1884 Donné à Bernageon
Francois Pinaud la somme de 200^f

à compté sur la pinesser qu'il sou
font pour mes deux tours d'entrai

Le 9^{me} 1884 Donné à Francois Pinaud Det
Francois Bernageon la somme de 300^f
à compté sur la pinesser qu'il sou
font pour mes deux d'entrai à 20^f le mètre cube

Adresse pour le ouvrage et elevé

Des Vallées

Près Jean Gougeon N° 7

Champs closés à droite des palis de

L'Industrie

Sous les jours De Cheuno à la nuit

Pour a charre couverture de l'est

960	}	Couverture Ouest	
356		960	199360
3560		579	212240
2800		6040	411600
1680		3620	
199360		1680	
		212240	

Le total fait 41^m plus 1/10^e de mètre

Ouv en totes 10 1/4 et non de un de mètre

140^f pour solives plus pour le mètre 3^f 80

5^f 10
1455^f plus 40^f pour le grand de mètre

Cubi de la tour de l'œuvre 1, 111111 7^m 69

Cubi de la tour de l'œuvre 5^m 98

pour 3 assises



Paris 8 Février 1858

Monsieur le Comte,

D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'exposer, et d'après des renseignements qui me sont venus d'ailleurs, je vois que l'affaire dont il s'agit ne peut être réglée qu'après un sérieux examen. J'ai besoin d'entendre M. le Curé de S. Marcel, et de peser ensuite toutes choses en conseil, avant de prendre une détermination. C'est, Monsieur le Comte, ce que je m'empresserai de faire, aussitôt mon retour à Bourges. Je vous prie de croire que ce sera l'objet de toute ma sollicitude.

Agreez, Monsieur le Comte, la nouvelle assurance de la considération très-distinguée avec laquelle je suis votre très-humble et très-dévoté serviteur

A. Céléstin Card. du Pont,
Archev. de Bourges

Monsieur le Comte de Saxe.

Archevêché

Bourges, le 26 Mars 1878

de Bourges.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous adresser la
permission que Son Eminence vous accorde de
faire célébrer la Sainte Messe dans votre
chapelle du Bois chrétien.

Je Suis avec respect,

Monsieur le Comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur

A. Dubouff

évêque

A Monsieur le Comte de Poix

Bourges 26 Mars 1858



Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la demande que vous m'avez adressée, je vous fais expédier par M. le Secrétaire de l'Archidiocèse, la permission de faire célébrer la sainte Messe dans votre chapelle du Pont Chrétien par tout Prêtre approuvé dans le diocèse. Je dois vous faire observer, Monsieur le comte, que la caisse diocésaine ne se charge point de fondations, et qu'elle n'accepte que les dons. Pour réaliser votre projet, vous pourriez choisir entre une fabrique paroissiale, une communauté religieuse ou un hospice.

Agitez, Monsieur le comte, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-dévoté serviteur,

+ Célestin Card: du Pont
Archev: de Bourges

Monsieur le comte de Poix.

Bourges 24 Mars 1858



Monsieur le Comte,

J'avais eu l'honneur de vous mander qu'à mon retour, j'examinerais avec soin l'affaire dont vous m'avez entretenu, et que je statuerais ensuite. Aujourd'hui, Monsieur le Comte, que je me suis complètement renseigné, je vois que votre Chapelle doit être considérée comme Chapelle domestique. Si vous jugez à propos de demander une autorisation d'y faire célébrer la sainte Messe, comme il se pratique pour toute Chapelle domestique, cette autorisation vous sera adressée directement. Or, d'après cette autorisation, tout Prêtre approuvé dans le diocèse pourra y dire la Messe, sans qu'il soit besoin de demander, pour cela, aucune permission au Curé de la paroisse.

Agreez, Monsieur le Comte, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle je suis votre très-humble et très-dévoilé serviteur;

Célestin Card: du Pont,

Archev: de Bourges,

Monsieur le Comte de Soix.

Archevêché

Bourges, le 26 Mars 1878

de Bourges.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous adresser la
permission que Son Eminence vous accorde de
faire célébrer la Sainte Messe dans votre
chapelle du Port chrétien.

Je suis avec respect,

Monsieur le Comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur

A. Dubourg
évêque

A Monsieur le Comte de Poix

22 mars

1861.



JACQUES-MARIE-ANTOINE-CÉLESTIN DU PONT

Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie du Peuple,
par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Patriarche,
Archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines, etc.

Nous avons permis et permettons par ces présentes, pour
l'espace de trois ans, à dater de ce jour, à Monsieur le Comte de Poix,
de faire célébrer la Sainte Messe dans sa chapelle particulière du
Pont-Christien, sise sur la paroisse de St Marcel en notre diocèse
par tout prêtre approuvé par nous qui sera tenu d'observer les
prescriptions énoncées dans les Statuts diocésains titre IV chapitre VI.

Sera la dite permission valable jusqu'au 26 Mars 1861, et
après, ce temps écoulé, renouvelée, s'il y a lieu, sinon révoquée de droit.

Donné à Bourges, en notre Palais Archiepiscopal, sous notre Sceau
le Sceau de nos Armes et le Contresing du Secrétaire de notre Archevêché,
le 26 Mars de l'année Mil huit cent cinquante huit.

+ Célestin Card: du Pont,
Archev: de Bourges



nous prorogons la
présente permission jusqu'au
26 mars 1861.

Bourges, 22 mars 1861

Caillaud
Vice Sec.

Par Mandement

A. L. Dubois

Ch^m Sec.

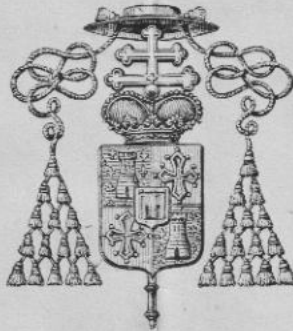
du 50.

N^o 44.

DIOCÈSE

de

BOURGES.



AUTORISATION

de

CHAPELLE OU ORATOIRE.

Avril
1861

CHARLES-AMABLE DE LA TOUR D'AUVERGNE LAURAGUAIS,

Par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique,

PATRIARCHE, ARCHEVÊQUE DE BOURGES, PRIMAT DES AQUITAINES, &

Nous avons permis et permettons par ces présentes, pour l'espace de trois ans, à dater de ce jour, à *M^r le Comte de Toix*

de faire célébrer la Sainte Messe dans sa chapelle particulière de *Tout chrétien* sise sur la paroisse de *S^t Marcel*

en notre Diocèse, par tout Prêtre approuvé par nous, qui sera tenu d'observer les prescriptions énoncées dans les Statuts diocésains, titre IV, chapitre vi.

Sera ladite permission valable jusqu'au *18 avril 1867*, et, après ce temps écoulé, renouvelée, s'il y a eu lieu, sinon révoquée de droit.

Donné à Bourges, en notre Palais archiépiscopal, sous le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Archevêché, le *18 avril 1861*

Amable
V. G.



PAR MANDEMENT DE SA GRANDEUR.

Amable
V. G.

ARCHEVÊCHÉ

DE
BOURGES

Courant
Bourges, le 9^e 7. he 1885.

Mademoiselle,

Mais, si mon ami, M. Parrot a mis à
vra disposition ce qui vous l'avez chargé de
me remettre pour la chapelle de Saint-Christien,
et je ne puis en avoir aucune réception,
en vous priant de me permettre d'ajuster
combien je suis touché de la générosité avec
laquelle vous faites une œuvre qui pourra
devenir très-précieuse. Je puis si maintenant,
si vous le trouvez bon, autoriser M. le Curé
de Saint-Christien à commencer la célébration
régulière de la messe de dimanche dans votre
chapelle de Saint-Christien. Il restera à
régler les détails. Mais je suis, Mademoiselle,
qui avant de le faire, il sera utile que
j'aie l'honneur de vous en adresser.

Si vous le permettez, j'aurai l'honneur,
pendant mon séjour à Louvain, de
vous faire une visite à Châtelet; et il
me sera facile de convenir de l'acte
qui devra être arrêté, afin que vous soyez
assuré de l'exécution de vos intentions.
J'espère que M. Fasser vaudra bien faire
le plus tôt possible avec moi.

Permettez-moi, je vous prie, l'hommage
de respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-dévoté serviteur,

+ Joseph, Archev. - Sursey

Payroz (Jean)

Bourges, le 9 Mars

1885.

ARCHEVÊCHÉ

DE

BOURGES

Mademoiselle,

M. le Curé de S^t. André m'a transmis la lettre que vous lui avez adressée le 27 juillet, et par laquelle vous lui avez demandé de m'exprimer votre désir de voir célébrer la sainte messe dans la Chapelle de Saint-Christien tous les dimanches, et surtout les jours de grandes fêtes.

Je m'empresse de vous répondre, Mademoiselle, que j'ai tout fait pour répondre à votre pieux désir, et que tout sera bientôt réglé si M. le Curé de S^t. André, en me faisant cette demande et en les montrant, me donne les renseignements d'usage sur l'état de la Chapelle et de son mobilier, et sur les droits de propriété et d'usage de cette Chapelle. M. le Curé sera aussi mérité par son caractère la même prière à être célébrée à Saint-Christien.

Veuillez agréer, je vous prie, l'hommage et respectueux
avec respect je suis,

Mademoiselle,

Votre très-dévotement et bien sincère serviteur
+ Joseph, Arch. de Bourges

Bourges, le 14 Janvier 1886.

Monsieur,

Il faut venir et me faire connaître la
dernière décision que vous m'êtes en ma
disposition, pour m'aider à intervenir avec
les uns ou les autres et les parsons qui vont
m'empêcher de la suppression des traitements
titulaires. Je me souviens bien combien
je suis touché et reconnaissant de votre
bonté intelligente et dévouée, qui ne
me refuse le tout appel, et qui ne laisse
rien à désirer ni à regretter. Je la fais de
tout mon cœur, Monsieur, et me
souviens N. S. à vous rendre un centuple le
bien que vous faites à ceux qui souffrent
pour lui. Pour moi, vous m'apportez

un management et un évolution.
qui est tout autrement précise en
un jour d'épreuves et de tristesses. Aussi
est-ce à l'opinion de ses connaissances
personnelles... aussi bien que celle de ses
parents qui - sans plus d'ignorer, et
même temps que l'hommage de
esprit avec lequel j - suis,

Mekranville,

Mlle C. Humbert et ses sœurs.

+ Joseph, Aurore. et Suzanne



Mademoiselle de Poise
au Château de Chabennes
par Argentan
(Indre)



Bourges, le 19 Janvier 1886

Monsieur,

Monsieur est désolé de la communication
qui vient de vous être faite au sujet de votre
Chapelle, d'autant plus que la population
de Saint-Christin avait mis plus d'insistance
à répondre à vos pieuses intentions et à
profiter de la facilité que vous lui fournissez
de généralement pour remplir ses devoirs
religieux.

En 1879, une pétition avait été adressée
aux autorités compétentes dans le but d'obtenir
l'érection en succursale de Saint-Christin
et comme M. votre Oncle avait manifesté
l'intention de céder sa Chapelle à la Commune
de St. Marcel pour servir d'église, on croyait
que l'affaire ne rencontrerait pas de difficulté.
Elle fut tout autrement agitée à l'opposition
du Conseil municipal qui fit échouer
le projet. Ce qui s'est passé alors
n'est pas sans doute sans rapport

avec ce qui se passe aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, il n'existe malheureusement aucune moyen de parer le coup qui vous frappe. Le décret visé dans la lettre préfectorale a été pris du temps du Premier Empire contre les Schismatiques dits de la Petite Eglise, qui refusaient de reconnaître la légitimité du Concordat. Aujourd'hui on retarde le décret contre vous.

Vous voudrez bien remarquer, Mademoiselle, que le Préfet se borne pour le moment à donner un simple avertissement, et qu'il ne prendra un arrêté pour fermer les Chapelles par voie d'autorité que si on continue à y célébrer le Culte. Or il importe extrêmement de prévenir cette mesure, parce que, si, plus tard, dans des circonstances plus favorables, on veut rouvrir la Chapelle, après

ce qu'un arrêté de fermeture aurait été rendu, il faudrait auparavant faire rapporter cet arrêté, ce qui serait très difficile à obtenir.

La Conclusion est donc, Mademoiselle, qu'il est préférable de céder et, par suite, de s'abstenir de tout exercice du Culte, soit public soit privé, dans la Chapelle du Saint Christien, car je ne suppose pas que vous ayez l'intention de demander pour vous seuls, comme vous le suggère la lettre préfectorale, ce qu'un décret à l'avance ne pourrait pas accorder pour la population.

Ce qui se passe au Saint Christien vient de se produire également à Prozan, chez M. le Marquis de Madailles, à Belabre, à Lezeville, à Bellevaisin pour la Chapelle dits des Apparitions, et au Château de Lavardine, dans le Cher, où les conditions sont identiques

à celle qui vous sont faites au Saut.
Chrétienne. Messieurs, Confiant dans
un avenir meilleur, et pour ne pas le
Compromettre, n'a pas hésité à faire
pour Chacun de ces Cas, le même ser-
vice que j'ai l'honneur de vous transmettre
de sa part.

Je vous écris à M. le Curé de St-Marcel
pour l'inviter à s'entendre avec vous
et lui faire toutes les indications
nécessaires dans cette triste circonstance.

Je vous prie, Mademoiselle, d'assurer
de profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

A. Mademoiselle

v. g.

M^e FARCET

Notaire

A CHATEAUX ROUX

(Indre)

Châteauroux, le 19 Janvier 1886

Mademoiselle

Ces événements m'ont porté en
vostre camp.

Notaire du département, j'ai alors,
sous prétexte d'une affaire dans il m'a
chargé, de voir de suite le préfet qui,
par cette affaire, m'avait demandé quelque
compensation

Après l'avoir entendu j'ai parlé
(D. mes chef, Brej entendu, a mon & vote mon)
de la fermeture de votre chapelle,
Et m'a dit, affirmé & répété

3. L'ouvrage qu'il est de
le de l'air de que l'on
me par encore prêt à
diner.

Cray toujours
Mademoiselle et suis
votre respectueux serviteur

Jacques

DE
BOURGES

Monsieur le Curé de St-Marc,

A plusieurs reprises, M. le Curé de St-Marc et M. Parrot m'ont écrit pour me faire connaître votre désir de voir renouer la Chapelle de Saint-Christien, et me demander mon avis sur les démarches et les instances qui paraîtraient devoir aboutir heureusement. Il n'était pas nécessaire qu'on me fit la peine que vous cause la fermeture de l'impression de la Chapelle de Saint-Christien; je passais par vos imprimeries, Monsieur le Curé, et me rappelant la jeunesse avec laquelle vous avez, de votre propre initiative, préparé la célébration de saints offices dans une chapelle qui vous est si chère et tant de fois, et la joie fraternelle que vous ressentiez en donnant une pleine satisfaction aux vœux de toute une population qui est encore plus religieuse qu'on ne pense. C'est avec une vive émotion que j'ai vu la réouverture

à la Chapelle, et c'est avec la plus sincère
attention, Mademoiselle, que j'ai recherché
s'il était possible de demander un subside
d'autorisation de Gouvernement. j'ai dû
m'assurer que c'était certainement impossible
d'interdire, par la voie administrative, une
demande une cause quelconque de succès.
En raison de la voie administrative, on pourrait
peut-être obtenir la promesse d'une autorisation
pour un certain point, mais fermé au public;
et ce n'est pas là une demande accompagnée
à l'avis de M. de Meunier et de celui de Gouffé. C'est
pourquoi j'ai permis à croire que j'avais mieux
suffisamment en silence, et attende les temps meilleurs,
que les personnes manquent d'arriver.

Cette interruption de service à la Chapelle
à l'ambassade ne m'impose le devoir de
vous rappeler, Mademoiselle, le dépôt que
vous m'avez confié, afin d'arriver à un jour.

Je vous envoie mes remerciements si vous les bien
me faire connaître vos intentions à ce sujet,
soit pour le capital, soit pour s'en plaindre de
revues.

Permettez-moi, Mademoiselle, de vous
exprimer ma profonde gratitude pour la
générosité avec laquelle vous m'êtes
venue en aide, pour servir une cause
qui peut servir à tout le monde. Grâce à votre
secours je pourrais arriver à travers un second
triennat, et leur donner ainsi le temps de se
défendre contre d'infâmes amusements, et d'arriver
à ce que'ils doivent faire. Quel doute qu'avec moi
ils ne puissent pour leurs bienfaits, quoiqu'ils
ne les connaissent pas. M. de Meunier ne s'agit
impair le secret. j'ai dû le garder; mais vous
ne déshonorez personne, Mademoiselle, si vous
ne m'avez rien dit, un moment vis-à-vis des
plus intimes. comme M. de Meunier le
croiraient.

Veuillez agréer, je vous prie, M^r le Comte
de Saxe et à la gendarmerie avec lesquels
je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

+ Joseph, Chevalier de Bourges

Mademoiselle,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
 l'honneur de m'adresser, avec la gracieuse offrande
 qu'elle renferme pour nos sœurs. Je vous en
 exprime une vive reconnaissance, et elle est
 d'autant plus vive que naïve, dans une con-
 science pure, votre charité est venue effluement
 à mon secours. Opère à vous, j'ai pu sans tarder à
 peine remplacer les traitements dans plusieurs de
 nos lieux antérieurement. En la moment il n'y
 a plus de place qui m'est à qui je dois venir en aide,
 et je pourrais le faire. Je n'ai point pu me
 votre nom à haute voix, puisque vous ne l'avez
 pas permis, Mademoiselle; mais je ne puis pas
 la rendre à Dieu, en la priant chaque jour de
 répandre vos vœux en grâces et en bénédictions.

J'espère que ces jours meilleurs viendront, et
 que la Chazelle de Saint-Etienne sera ouverte
 à nouveau. En attendant, j'irai les vendre au
 capital à votre faculté, et, si vous ne m'opressez
 pas un autre soir, j'entreprendrai, Mademoiselle,
 dans l'intérêt de la bonne œuvre.

Amille, agréé, je vous prie, l'hommage
 de respect avec lequel j- suis,

Mademoiselle

Votre très-humble et très-dévot serviteur,

+ Joseph, Clarke. de Bourg

17 Avril 1887

Mademoiselle,

Je vous remercie de Meck
 d'hospitalité que vous avez bien
 voulu m'adresser en faveur
 de Forest du Sôcheron
 Le Citoyen Auguste J'ai eu
 l'occasion de le remettre en
 feu d'hui même en charge
 Je vous exprimer toute sa
 reconnaissance

En raison de la Toussaint de
 Révision j'ai pu encore
 entretenir M^r le Préfet de
 la question qui vous intéresse
 de la réouverture de la Chapelle
 de Sath, je compte le faire

à l'occasion de la Pro-
chain Réunion du Comité
Général -

Veuillez agréer, Madame
Morseau, l'assurance de
mon respectueux dévouement

Georges Lousier

Jour
Bourges, le 29 Avril 1887.

Monsieur le

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que j'ai l'honneur de vous adresser, en ce qui concerne la Chapelle de Saint-Étienne, et sur lequel j'ai la confiance que tout au long, en ce qui concerne l'avenir, elle sera reprise et rendra de bons services que j'en attends. Ainsi vous me le reconnaîtrez et ce que vous voulez bien en dire, et ferai-je tout ce qui dépendra de moi, pour que cette Chapelle devienne de nouveau profitable et utile à la ville publique et servir pour la population.

J'ai vu avec plaisir l'arrêté de M. le Préfet et l'établissement d'un service pour la messe à la Chapelle de Saint-Étienne, mais je n'y vois pas sans plus grand avantage. Ce qui s'aurait obtenu de M. le Préfet, ce serait un avis favorable à l'autorisation d'accueillir cette Chapelle au public, qu'une chapelle privée.

la question de mode de service, par un
viens un autanment, j'aurais été traité avec
M. de Cui & St-Maur, et elle ne pourrait
être réglée que d'accord avec vous.

J'ai à peine le temps, Mademoiselle, de
tracer un quelques lignes; mais j- vous prie
de croire que j- ne perdrai pas le sera un instant
cette affaire à la Chapelle de Lour, et que j-
ferai tous mes efforts pour la réalisation de
votre vœux d'union.

Veuillez agréer, j- vous prie, l'hommage
de respect avec lequel j- suis,

Mademoiselle,

votre très humble et très dévoué serviteur.

+ Joseph, Aubert. - Nancy

L'Archevêque de Bourges

St Gaultier
 Bourges, le 31 Mai 1887.

Madame, votre,

J'arrive à St Gaultier au j- pourrai la journée
 de mardi, mercredi. Si vous me le permettez,
 je me rendrai à Châteauneuf le mardi, pour le b. et le soir,
 après d'avoir l'honneur de vous offrir mon respect, et
 de vous entretenir de l'affaire de la Chapelle de
 Saint-Martin. A mon passage à Argentan, il y a
 huit jours, M. Joubert m'en a parlé, et j. lui ai dit
 que j'espérais avoir l'honneur de vous exprimer
 à vive voix toute ma gratitude à la suite.

Très affectueux, j. vous prie, l'hommage
 de respect avec lequel je suis,

Madame, votre,

Votre très humble et bien dévoué serviteur.

J. Joubert. — Bourges,

Mademoiselle,

Autant et plus que personne je désire plus ou moins
libre pour votre bonne œuvre à Saint-Basile, et j'en aurais
pas à la favoriser et hâter mon travail.

Je l'ai expliqué à mon oncle à St. Basile, et il a compris
que ce n'est en aucune manière intervenir, tout ce qu'il me
me questionne que d'une simple tolérance à la part de
l'administration civile. Mon interdiction ne serait possible
qu'entant qu'il s'agirait de demander, pour l'église à Saint-Basile,
un titre légal, comme celui à Chapelle à Beaugy. Dans la
situation présente, je n'ai absolument rien à dire ou à faire,
si ce n'est vous aimer, Mademoiselle, que l'antiquité que
j'ai trouvée, et ce qui sera toujours votre bien.

Je vous prie de me dire de vous faire

encourager, Mademoiselle, que le tribunal administratif
doit probablement avoir le pouvoir de l'autorité
sur vous en matière d'agir. Le Maire de T. n'est pas
à l'ignorance pas. Je suis persuadé que, ni en matière ni
à la préfecture, on ne devra former une chapelle;
mais je suis persuadé aussi que on ne peut pas s'opposer à
venir à une séance en séance, au risque d'être à répondre
à une interpellation.

Quant au projet de pétition que vous voulez faire sur
communiquées, il faut intervenir la politique dans une
question d'intérêt purement religieux; ce n'est la raison
de faire l'objet de l'assemblée en objet de discussion sans fin,
car elle se ramènerait à chaque mouvement politique
et à se voir entre par cela que vous voulez. Si on veut faire
une pétition, si simple que laquelle je ne me prononce pas,
il ne faut 7 minutes que de motifs d'ordre religieux et

d'intérêt local ; il y en a assez pour assurer gain & perte. Il
est probable que on répondra à la pétition que l'autorisation
demandée ne peut être accordée qu'à une chapelle pourvue d'un
titre légal. Ce sera donc le moment favorable pour introduire
la demande de titre à la chapelle de mesme.

Yeuillez agréer, je vous prie, l'hommage de
respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très humble et dévoué serviteur,

J. Aubert. & Co.

DE

BOURGES

Mademoiselle,

J'ai reçu le précieux envoi que vous m'avez bien voulu m'annoncer. Ces lettres sont vraiment belles, et je m'en réjouis avec d'autant plus de plaisir qu'elles me rappellent ce que vous avez fait, ce que faites encore pour que Notre Seigneur soit honoré dans votre Chapelle de Sainte-Croix. En portant votre souvenir à l'autel, je prie Dieu de tout son cœur de répandre sur vous ses bénédictions, et de vous rendre en contemplant, par sa grâce, le bien que vous aimez à accomplir.

Je suis, Mademoiselle, que d'ici à absolument rien à faire, en la moment, pour la Chapelle de Sainte-Croix. Il est probable que si on ne s'oblige pas à la réparation, l'autorité supérieure gardera le silence; ce qui suffit. Je suis persuadé que d'ici à quelques mois il en sera

rien à craindre de côté de St. Marcel. Mais je dois dire
que je suis plutôt à une terre qui a une valeur
propriétaire. Pour obtenir cela-ci, il faudrait que la
Chapelle soit une terre légal qui, mal, la mettrait à
l'abri des tracasseries, la terre laissera pour elle le temps,
si vous le permettez, d'arriver et de réunir.

Voilà ce que j'ai vu, j'ai vu, j'ai vu, j'ai vu, j'ai vu,
rapport avec lequel j'ai vu,

Monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

+ Joseph, Orléans, en France

Monsieur le

Sans aucun doute, la somme relative à
M. le Supérieur pour aider à l'entretien de l'Établissement
régulier des missions religieuses dans la paroisse de
Sourdeval. Rien même en ce qui est possible
sans son désaccord. Mais il n'y a
pas moyen néanmoins de remplir certaines
conditions qui sont formellement imposées
par la loi.

Il faut que la paroisse, si elle n'est pas
pas à la Communauté ou à la Fabrique, soit
renu à la Fabrique pour la célébration de
cette par son bail en bonne forme.

Il est même à demander l'aide de la Communauté
à la Fabrique à la paroisse, mais il n'y a pas
rien qui soit possible

Un inventaire en bonne forme doit prouver
que la Chapelle est parvenue des objets nécessaires
à l'exercice de cette.

Ces pièces, jointes à la demande & l'usage,
sont envoyées au Supr qui ajoute son avis,
et transmet le tout au Ministre.

Je suis, Mademoiselle, que cette demande
pourrait être favorablement accueillie. Je
suis à St Germain et à Paris pendant quelques jours
avant le 24 juin; il serait en vain tenter
de se rendre à cette affaire, et je remette
entièrement à votre disposition.

Veuillez agréer, je vous prie, l'hommage
de respectueux sentiments que je suis,

Mademoiselle,

à votre très humble et dévoué serviteur

+ Joseph, Aubert. - Paris

Mademoiselle

Vous avez reçu l'avis que nous recevions
votre lettre, et nous avons admiré la beauté des
objets si gracieusement offerts à mon frère. Vous
vous souvenez certainement que je ne connais pas
Dieu, et nous prions Dieu à votre ombre au temple
de plaisir que vous ayez en témoignage de votre
bienveillance intérêt. La circonstance de nous de
recevoir trois ans de la beauté, 30 bijoux, et
l'été y portera votre belle ombre. Il est bien regrettable
que l'indigence de l'ouvrage ne vous permette guère
d'espérer votre présence à cette solennité; mais
moi, Mademoiselle, vous vous permettant de
longues nos la messe à vos prières.

Et nous sommes que tout a été fait pour le mieux.

ce qui concerne la Chapelle de Posseltstein,
ce qui importe, dans les conjonctures présentes,
c'est de ménager une aussi favorable ouverture.
Il n'y a rien à craindre tout que
l'autorité supérieure ne sera pas mise en
demande par l'opposition locale; il faut donc
éviter tout ce qui pourrait provoquer celle-ci,
et si une nouvelle détermination était prise,
il faudrait encore répondre comme la première
fois. Mais j'espère que vous a la prudence vous
évitera le retour à un inquiétant incident. Je
vous prie à M. le Duc de Saxe.

Très humblement, je vous prie, à l'honneur
de respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-dévoté serviteur.

+ Joseph, Archevêque de Salzbourg,



Diocèse de Bourges

27 Xbre 88.

PETIT SÉMINAIRE

DE

SAINT-GAULTIER

(Indre)

Mademoiselle,

Quel embarras vous prenez en préparant un déjeuner pour tant de personnes! Mais l'esprit de foi qui vous porte à tant de bonté ne recule devant rien, je le sais.

Surtout, Mademoiselle, permettez-moi de vous faire remarquer que nos 39 élèves, s'ils ne sont pas des enfants, ne sont pourtant pas des hommes: ce sont plutôt des enfants que des hommes. Vous voudrez donc bien avoir égard à leur âge et à leurs habitudes dans la bovie et le manger pour ne pas leur faire servir un déjeuner qui, le sortant trop de l'ordinaire, pourrait avoir pour eux des inconvénients. Pour être admis à l'honneur

de s'asseoir à la table d'un Château
seigneurial, il ne faudrait pas leur
laisse soupçonner un instant qu'ils sont
les seigneurs.

Nos enfants seront accompagnés par
6 de leurs professeurs. Ils seront au Château
de Malvest vers 11 heures. Je désire que
dans la cérémonie si importante à la
quelle ils vont prêter leur concours,
ils soient ce que Monsieur le Comte
de St Maurice et sa paroisse atten-
dent d'aup.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'hon-
mage de mon profond respect.

L. V. Baptiste

Monsieur Sup.

vous réserve certainement une belle
récompense pour avoir si largement
contribué à sa gloire et au bien de
saux.

En nom, Mademoiselle, nous
n'oublierons pas les attentions délicates
dont le séminaire a été l'objet de
votre part en cette grande
fête et je me ferai un devoir
de diriger à votre intention quel-
ques-unes de prières que nous
ferons pour nos bienfaiteurs.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'homi-
mage de mon religieux respect et
de mon vaine reconnaissance.

L. V. Baptiste



Diocèse de Bourges

PETIT SÉMINAIRE
DE
SAINT-GAULTIER
(Indre)

M. M.

27^e X^e 1884

Mademoiselle,

J'en veux pas attendre un autre
courrier pour vous remercier de la bien-
veillante lettre particulière que vous
avez tenuiguité pieu, à nos Messieurs
et à nos enfants. Vous sont revenu
dans l'enthousiasme des choses si indi-
fructes dont ils ont été le témoin.
J'estime que cette fois laissez
dans leur mémoire des traces pro-
fondes qui leur serviront sans doute
un jour quand eux-mêmes seront
prêtres, missionnaires, religieux.

Vous avez été pour beaucoup
dans ce belle chose, Mademoiselle,
et le bon Dieu a qui rien n'échappe,

†
Diocèse de Bourges

PETIT SÉMINAIRE
DE
SAINT-GAULTIER
(Indre)

G. M.

Ms. X⁶-88

Mademoiselle,

Entre deux confessions, je n'ai
qu'un instant pour vous répondre
que je vais faire tout le
possible pour vous être agréable

Nous n'avons pas de Musicien
proprement dit. Mais vos en-
fants sont habitués aux chants
religieux, français ou latins. Je
mettrai à votre disposition nos
trois premières classes, formant un
nombre de 40 élèves, lesquels
seront accompagnés de 4 ou 5
professeurs pour les diriger.

Mon grand regret est de ne
pouvoir me trouver à votre

D'au, ne pouvant me soustraire
à l'obligation de présider les examens
trimestriels des classes inférieures,
c'est que je l'ai dit à M^{lle}
Cure de St Marcel.

Pour ce qui est de l'heure de
la collation, il est assez difficile
Mademoiselle, de prendre même
que vous indiquez; c'est l'honneur de
notre principal repas et une
simple collation ne le soutien-
drait pas assez nos jeunes gens.
Lors vous le que je vous pro-
poserais à mon tour.

Nos enfants mangeront à 11^h,
comme à un repas ordinaire,
et après la Cérémonie, ils pas-
seraient au Château pour y
faire la collation que vous
voulez bien leur offrir.

Mes enfants seraient avec leurs pro-
fesseurs à Châteaufort à l'heure
même pour la Cérémonie.
Veuillez, Mademoiselle, excuser
mon bavardage et agréer
l'hommage de mon profond
respect.

L. V. Baptiste

dit.

J'ai vivement apprécié la peine & place que
 vous m'avez faite dans la Chapelle & l'antichambre.
 Mais même qu'il n'y ait aucune publicité
 à l'endroit de la Chapelle & l'antichambre, en ce
 sens que vous ne devez, en ce qui concerne il sera
 utile et fournir un témoignage utile à la foi et à
 la piété de beaucoup de fidèles. D'ailleurs, tout ce
 qui est fait pour cette Chapelle, pour son
 embellissement, si ce n'est par son, n'est pas
 plus à ceux qui en ont les titres, les attachés à
 votre personne par la reconnaissance, et leur fait de
 leur à une manière, en leur respectant que la religion
 n'est pas une place dans leur vie.

Le tout les prières qui rapportent à nos saints
 pour vous, et qui ne inspirent les sentiments de
 respect et de gratitude avec lesquels je suis,

Madame, votre dévoué,

Votre très humble et dévoué serviteur.

+ Joseph, Archevêque de Bourges

DE

BOURGES

Madame, ,

Je viens de recevoir ce que vous m'avez fait remettre
à nos deux quêtes. J'espère que vous avez
la bonté de m'adresser pour l'usage des écoles.
Je vous en suis très-reconnaissant, car aucune
école n'est plus ruinée, et on n'a d'autres
ressources que aller à la Haute-Montagne, faire
à votre gracieuse messe, Madame, j'ai
peu voulu bien de vide, et il me sera
possible d'envoyer des secours aux disciples.

J'ai reçu de nouvelles bien consolantes de la
Mission de J. Kessel ; j'en remercie Dieu, et lui
demande à tenir cette province en triomphe.

Veuillez agréer, j'espère, l'hommage
de respect avec lequel j'ai l'honneur

Madame, ,

de vous en remercier et bien d'ici quelques
+ respect, Charles - François,

ŒUVRE

1888

des Écoles chrétiennes libres

DU

DIOCÈSE DE BOURGES

Bourges, le 12 janvier 1889.

M

Vous êtes invité à assister avec votre famille à la Fête annuelle des Écoles chrétiennes libres du diocèse de Bourges qui se fera le Dimanche 20 janvier, en l'Église Cathédrale.

Le matin à 10 heures, Messe célébrée par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

Le soir à 3 heures, Sermon par Monseigneur d'HUUST, Recteur de l'Institut catholique de Paris, et Bénédiction solennelle du T. S. Sacrement.

Cette Fête des Écoles chrétiennes clôturera, cette année, un Triduum qui sera célébré Jeudi 17, Vendredi 18 et Samedi 19 Janvier, en l'honneur du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.

LE COMITÉ DE L'ŒUVRE.

TRIDUUM

EN L'HONNEUR DU

BIENHEUREUX JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Jeudi 17, Vendredi 18 et Samedi 19 Janvier

EXPOSITION DES RELIQUES

JEUDI

Le matin : 10 heures, Messe ; Chants de cantiques par les enfants des Écoles.

Le soir : 2 heures, Allocution par M. l'abbé BOSCH, Vicaire à la Cathédrale ; Procession, Bénédiction du T. S. Sacrement.

VENDREDI

Exercices comme le jeudi.

Le soir : Allocution par M. l'abbé LORAIN, Directeur des Œuvres ouvrières.

SAMEDI

Le matin : A 8 heures, Messe de communion célébrée par Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Sinope.

ŒUVRE

DES

Ecoles Chrétiennes

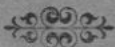
DANS

LE DIOCÈSE DE BOURGES



RÉUNION GÉNÉRALE

du 20 Janvier 1889



Prière de faire lire.

ŒUVRE

DES

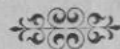
Ecoles Chrétiennes

DANS

LE DIOCÈSE DE BOURGES

RÉUNION GÉNÉRALE

du 20 Janvier 1889





FÊTE RELIGIEUSE
DES
ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES
DU DIOCÈSE DE BOURGES

~~~~~  
20 Janvier 1889



LE dimanche, 20 janvier, a eu lieu à 10 heures, à la Cathédrale, la fête religieuse des Ecoles chrétiennes libres du diocèse de Bourges.

Monseigneur l'Evêque de Sinope, a célébré, en présence de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque et du Chapitre, la messe au milieu d'une affluence considérable.

Les membres de l'Œuvre, les Bienfaiteurs, les Dames patronnesses, les pères de famille occupaient les places réservées dans la grande nef.

Après la messe, Monseigneur l'Archevêque a tenu à monter lui-même en chaire, pour féliciter la nombreuse assistance, remercier les bienfaiteurs de l'Œuvre et les pères de famille et rendre hommage au dévouement et au zèle des Frères de la Doctrine



chrétienne dans la personne de leur illustre fondateur, Jean-Baptiste de la Salle auquel l'Eglise vient de décerner le titre de Bienheureux, et en l'honneur duquel vient d'être célébré et se cloture aujourd'hui même, un Triduum solennel.

C'est du haut de la chaire que Monseigneur invite encore lui-même tous les assistants à se retrouver le soir à 3 heures à la cathédrale pour entendre, après vêpres, un sermon en faveur de l'Œuvre des Ecoles, prêché par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris.

Cette deuxième cérémonie à la cathédrale, à laquelle tous pourront prendre part, remplacera pour cette année, la grande réunion des pères de famille qui se tenait habituellement le soir dans la grande salle des Frères de la rue Saint Laurent.

Après l'allocution de Monseigneur un salut solennel a terminé cette première cérémonie à l'église.

C'est dans le grand salon de l'Archevêché, à deux heures, qu'a eu lieu cette année, en présence des membres des Comités d'administration de l'Œuvre, des plus hautes notabilités de l'Indre et du Cher, du très honoré Frère Joseph, supérieur de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne, et de Mgr d'Hulst, sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque, assisté de son frère, Mgr de Sinope, qu'a eu lieu, disons-nous, la séance pour entendre la lecture des rapports sur la situation de l'Œuvre.

Sa Grandeur, après un exposé sommaire de son état actuel dans le diocèse, a donné la parole à M. Charasson, trésorier, pour présenter le compte de l'exercice 1888.

RECETTES ORDINAIRES. — ANNÉE 1888.

|                                                          |                  |
|----------------------------------------------------------|------------------|
| Reliquat de l'année 1887. . . . .                        | 662 55           |
| Reçu de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque. . . . .    | 1,991 45         |
| Sommes reçues par le Trésorier. . .                      | 755 »            |
| Souscriptions de la paroisse de Saint-Étienne. . . . .   | 9,577 95         |
| Souscriptions et dons de la paroisse Notre-Dame. . . . . | 2,973 40         |
| Souscriptions de la paroisse Saint-Pierre. . . . .       | 321 30           |
| Souscriptions de la paroisse Saint-Bonnet. . . . .       | 442 30           |
| Versement par l'école de Germigny.                       | 45 »             |
| Rétributions scolaires :                                 |                  |
| Ecoles des Frères. . . . .                               | 5,612            |
| Ecole Notre-Dame. . . . .                                | 1,378 50         |
| Ecole des Sœurs de la Ste-Famille.                       | 855 75           |
| Ecole Saint-Joseph. . . . .                              | 736 75           |
| Intérêts sur le dépôt . . . . .                          | 120 45           |
| Total des recettes ordinaires. . .                       | <u>25.472 40</u> |

DÉPENSES

|                                                         |                  |
|---------------------------------------------------------|------------------|
| Ecoles des Frères. . . . .                              | 20,909 »         |
| Ecole Notre-Dame. . . . .                               | 5,745 05         |
| Ecole de filles des Sœurs de la Sainte-Famille. . . . . | 2,050 »          |
| A reporter. . . . .                                     | <u>29,604 05</u> |

|                                                     |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| Report . . . . .                                    | 29,604 05        |
| Salle d'Asile Saint-Joseph. . . . .                 | 2,000 »          |
| Ecole d'Asnières . . . . .                          | 1,000 »          |
| Traitement de M. l'Aumônier. . . . .                | 500 »            |
| Abonnement pour fournitures de bureau, etc. . . . . | 500 »            |
| Fête annuelle de l'Œuvre . . . . .                  | 376 35           |
| Total des dépenses. . . . .                         | <u>33,980 40</u> |

BALANCE

|                                           |                |
|-------------------------------------------|----------------|
| Le total des dépenses étant de. . . . .   | 33,980 40      |
| Celui des recettes ordinaires de. . . . . | 25,472 40      |
| Le déficit était de. . . . .              | <u>8,508 »</u> |

RECETTES EXTRAORDINAIRES. — ANNÉE 1888

Au mois d'août dernier, le Comité constatant un déficit pour la fin de l'année, a fait un nouvel appel aux Souscripteurs.

Le résultat de cet appel a été de 8,815 francs, savoir :

|                                                                |                |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| Don personnel de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque. . . . . | 3,000 »        |
| Dons de divers Souscripteurs. . . . .                          | 5,815 »        |
| Total des recettes extraordinaires. . . . .                    | <u>8,815 »</u> |

BALANCE

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| Recettes ordinaires. . . . .        | 25,472 40        |
| Recettes extraordinaires. . . . .   | 8,815 »          |
| Total général des recettes. . . . . | <u>34,287 40</u> |
| Total général des dépenses. . . . . | <u>33,980 40</u> |
| Reste en caisse . . . . .           | 307 »            |

Les comptes ci-dessus ont été vérifiés et approuvés par Messieurs A. des Méloizes, Pigelet père, Abel Chénon et Pierre de Goy.

Bourges, le 11 janvier 1889.

Eug. CHARASSON,  
Trésorier.

Le Comité décide ensuite que des secours seront donnés aux Ecoles suivantes : dans le Cher : Sancoins, Germigny, Mehun, Assigny, Culan, Jouet-sur-l'Aubois, Torteron, Saint-Vitte, Saint-Germain-des-Bois.

Dans l'Indre : Chabris, Pont-Chrétien, Saint-Marcel, Issoudun, Guilly, Belâbre, Paudy, Châtillon, Argenton.

Après le rapport financier, Monseigneur fait ressortir que malgré les bonnes volontés et bien des efforts, il y a encore eu un déficit à combler cette année ; on y est parvenu, mais la situation financière est difficile, il faut bien qu'on le sache et qu'on le dise autour de soi, pour qu'on redouble d'efforts afin d'arrêter les déficits annuels.

Monseigneur donne ensuite la parole à M. Buhot de Kersers, président de la Commission d'examen, pour faire le rapport sur les travaux de l'année.

## COMMISSION D'EXAMEN

### RAPPORT SOMMAIRE SUR LES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1888

MONSEIGNEUR,

LA Commission d'examen de nos écoles primaires a continué cette année son œuvre de contrôle et d'encouragement. Elle a eu la satisfaction de voir les établissements libres répondre à son appel et soumettre à son appréciation impartiale l'élite de leur jeune et intéressante population.

Pour satisfaire à ces désirs en créant des centres d'examen multiples facilement accessibles aux enfants, et aussi pour rendre moins lourde la tâche des examinateurs, la Commission a prié Votre Grandeur de lui adjoindre quelques collègues, et ces nouveaux membres, sortis des plus hautes écoles de l'Etat, vétérans de l'armée et de la magistrature, en apportant à la Commission un large tribut d'honorabilité et de capacité, ont élargi sa responsabilité et augmenté la valeur morale des certificats d'Instruction primaire délivrés par elle.

Partout nous avons reçu de MM. les Curés-Doyens le concours le plus éclairé et le plus efficace ; partout nous nous sommes trouvés immédiatement

en communauté d'idées avec eux pour le taux des appréciations. Nous sommes heureux d'avoir, dans chaque station, ces collaborateurs momentanés et ces témoins locaux de nos opérations : ils peuvent affirmer à tous la bienveillance qui dicte nos décisions et qui n'a d'autre limite que la dignité même et les justes exigences de l'examen.

Sur 31 écoles qui nous ont présenté des enfants, 8 étaient nouvelles venues ; ce sont celles de Sencoins, d'Ivoy-le-Pré, de l'Externat Sainte-Marie à Saint-Amand, du Châtelet, de Nohant-en-Graçay, de Sens-Baujeu, de Saint-Eloy et d'Asnières. La Commission a pu délivrer 186 certificats, 16 avec la mention très bien, 59 avec la mention bien.

L'examen pour le diplôme supérieur a eu lieu à Bourges. La difficulté des programmes n'a permis qu'à un nombre restreint de candidats, 9 garçons et 4 filles, d'aborder cette épreuve ; mais leur préparation était satisfaisante et nous avons pu délivrer dix brevets de cet ordre.

Les centres d'examen qu'il a semblé opportun d'établir ont été ceux de Bourges, Vierzon, Ménéton-Salon, Saint-Amand, La Guerche et Sancerre. Fidèle au système de groupement des écoles, la Commission n'a pas cru devoir multiplier davantage les points de réunion. Ils étaient suffisants puisque de tous les enfants inscrits aucun n'a manqué à l'appel : ils n'étaient point trop nombreux puisque partout plusieurs écoles ont pu être rapprochées, et l'émulation a pu naître de cette simultanéité des épreuves.

Cette façon de procéder, la péréquation aussi exacte que possible des notes, l'inscription sur les

diplômes de mentions en rapport mathématique avec le nombre des points obtenus, donne de plus en plus à cet examen le caractère d'un concours entre les grandes écoles.

Votre Grandeur entrant dans cette pensée a voulu, par une généreuse initiative, donner un puissant élan à ces sentiments d'émulation féconde entre les élèves et par suite entre les maîtres. Elle a mis à notre disposition une somme qui a permis de délivrer cinq grands prix. Quatre ont été accordés aux deux garçons et aux deux filles qui ont eu les meilleures notes dans l'examen primaire pour tout le département : le cinquième a été obtenu par le plus méritant des lauréats du diplôme supérieur. Grâce à la générosité de Votre Grandeur, ces prix ont pu être des livres d'une valeur réelle et durable, qui resteront dans les mains de ceux qui les ont mérités et dans leurs familles, comme l'attestation d'un travail efficace, et le souvenir de succès mérités.

Aussi, Monseigneur, grâce à vos encouragements, votre désir s'accomplit, les titres que nous délivrons, témoins impartiaux d'une éducation chrétienne en même temps que d'une instruction sérieuse, trouvent partout l'accueil qu'ils méritent. Dans les meilleures maisons ils sont accueillis avec faveur, car on sait que l'enseignement dont ils sont la consécration repose sur la morale chrétienne, sur la croyance aux origines célestes et aux justices éternelles. Pendant que dans d'autres milieux les programmes et les manuels de morale fantaisiste se succèdent avec rapidité et, perdant leur vogue éphémère avec autant de facilité qu'ils l'ont acquise, s'écroulent successivement les uns sur les autres, ceux que vous indiquez

à vos écoles se maintiennent dans leur stabilité sereine au-dessus des caprices du jour et des vaines agitations du dehors, parce que ces manuels, que l'on nomme les catéchismes, sont immuables comme la doctrine divine dont ils sont l'abrégé.

Et, quelles que soient les éventualités de l'avenir, ce sera notre honneur, comme aujourd'hui c'est notre force, d'avoir aidé Votre Grandeur à guider dans la voie droite du bien ces jeunes générations que Vous instruisez à l'ombre du sanctuaire.

Après les applaudissements provoqués par la lecture de ce rapport, Monseigneur en témoigne lui-même sa satisfaction à M. le Président de la commission d'examen, puis il donne la parole à M. Jouslin, secrétaire du Comité d'administration, qui s'exprime en ces termes :

## RAPPORT

SUR LES ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES DU DIOCÈSE  
DE BOURGES (1889)

MONSEIGNEUR,

**P**OUR continuer les traditions de l'Œuvre, vous m'avez chargé de faire un rapport sur la situation des Ecoles chrétiennes libres du diocèse de Bourges.

Si pour intéresser le lecteur, je devais raconter beaucoup de faits nouveaux, je devrais renoncer à ma tâche, car l'Œuvre des Ecoles en est arrivée à ce



point de développement, qu'il est presque nécessaire qu'elle s'arrête un instant, pour chercher dans le passé les fautes à éviter, les exemples à suivre, méditer sur l'avenir et s'approprier à soutenir les nouveaux combats que l'esprit de laïcisation lui livrera.

Cependant l'année 1888 a eu ses petits événements et je me permettrai de vous en citer quelques-uns.

A Sancerre, l'école de l'hospice tenue par les Sœurs, a été supprimée. Immédiatement, grâce à la générosité d'une noble bienfaitrice et au dévouement d'un comité local, l'école put être maintenue, et il fut mis à la disposition du Comité une maison offrant un logement pour les Sœurs et un local pour une salle d'asile qui est actuellement en pleine activité.

Saint-Germain-des-Bois, canton de Dun-le-Roi, avait une école communale congréganiste prospère, les Sœurs étaient vénérées de la population. Leur dévouement, leurs vertus n'ont pu les protéger contre le Conseil municipal et une institutrice laïque les a remplacées.

Aussitôt, M. le Curé, avec un zèle et un entrain qu'il m'est agréable de constater, s'est mis à la recherche d'un local qui put servir d'école et loger les Sœurs.

Il l'a meublé de son mieux, mais bien pauvrement, avec des tables achetées à la hâte ou empruntées, et les Sœurs, à peine munies des choses de première nécessité, sans même être assurées d'un traitement suffisant, ont repris leur tâche interrompue.

Heureusement M. le Curé a pu trouver dans sa paroisse, qui n'est pas riche, quelques cultivateurs qui l'ont aidé avec un louable dévouement à recueillir

quelques souscriptions, et se sont occupés avec lui de la première installation, toujours difficile, quelque modeste qu'elle soit.

A Villeneuve-sur-Cher un asile pour les petits enfants a été ouvert et confié à des Sœurs. Sur le sort de cette fondation nous ne serons point inquiets, car elle a été faite par une famille dont la générosité bien connue lui assure longue vie.

Je dois aussi signaler la fermeture temporaire de l'École libre de garçons à Mazières, établie dans l'usine même. L'instituteur trop souffrant pour continuer l'œuvre qu'il avait commencée a dû demander à se retirer.

Nous manquerions à notre devoir si nous ne lui témoignions pas nos regrets de cette résolution forcée. Les enfants qu'il a présentés au certificat d'études ont prouvé par leur savoir la bonne instruction qu'ils recevaient. La Société de l'usine de Mazières a offert à l'Œuvre une subvention qui permet de recevoir dans toutes les classes de Saint-Laurent les élèves de son école, momentanément fermée.

Maintenant, Monseigneur, si je faisais passer sous vos yeux la correspondance de 1888, vous y trouveriez l'écho de bien des misères, vous entendriez les plaintes de quelques chefs d'écoles, de certains curés de paroisses obligés de prendre une grosse part sur leur trop modeste budget pour soutenir leur école chrétienne, mais nulle part vous ne saisissez un signe de découragement.

La charité est ingénieuse à se procurer des ressources. Ainsi à Châteauroux, un instant le budget des recettes faisait craindre un déficit, mais grâce au



zèle des Dames patronnesses, une vente de charité a été organisée, a réussi au delà de toutes espérances, et l'inquiétude a disparu.

Si après cette rapide revue, nous recherchons quels ont été les résultats de certains avis du Conseil central sur l'organisation des écoles, nous devons constater que ceux qu'il a souvent fait entendre sur le principe de la rétribution scolaire n'ont guère été entendus.

En vain nous avons exposé les résultats obtenus dans certaines communes rurales, en vain nous avons montré des écoles se suffisant elles-mêmes, généralement les curés et les directeurs nous ont répondu qu'ils n'osaient faire une pareille tentative devant la concurrence d'une école gratuite, surtout dans un temps où la gêne des populations est trop réelle.

Monseigneur, j'ai à vous parler des écoles de Bourges, je serai très bref: vous connaissez mieux que nous le zèle de nos maîtres et maîtresses, leur dévouement pour l'instruction religieuse, et M. le Président de la Commission vous a dit combien l'instruction était développée.

Toutefois je tiens à vous faire remarquer que malgré la sollicitation des écoles complètement gratuites, malgré la gêne du commerce, la diminution des salaires, le nombre des élèves payants dans nos écoles de filles et de garçons ne décroît pas, et c'est une constatation pleine d'enseignements consolants.

En résumé, si nous regardons dans le passé nous y trouverons peut-être quelques tristesses, mais aussi des combats vaillamment et victorieusement soutenus. Puis, si nous portons notre attention vers l'avenir, nous ne voyons point, même à un horizon lointain,

se lever le jour de la justice et de la liberté qui nous permettra de désarmer et de nous reposer de nos efforts; et cependant notre foi de chrétiens fouillant plus loin que les probabilités humaines, nous donne l'espérance inébranlable d'une victoire définitive du bien sur le mal, et nous invite à chercher de nouveaux soldats, pour hâter, avec les premiers enrôlés, le jour du triomphe.

L'assemblée accueille avec bonheur les paroles d'espérance exprimées à la fin de ce rapport.

Enfin Monseigneur après quelques observations sur la marche générale de l'Œuvre, invite l'assemblée à se transporter à la cathédrale pour assister à la cérémonie du soir.

La grande basilique est littéralement envahie. Les places réservées aux membres de l'Œuvre, aux bienfaiteurs, aux Dames patronnesses et aux pères de famille, regorgent de monde.

La foule recueillie, occupant tous les endroits d'où elle pourra entendre Mgr d'Hulst, l'éloquent recteur de l'Institut catholique de Paris, et c'est au milieu du silence le plus religieux et le plus solennel que les premiers accents du grand orateur retentissent sous les voûtes de la cathédrale.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ce discours.

*Testimonium Domini fidele,  
sapientiam præstans parvulis.*

La parole de Dieu ne trompe  
personne ; elle communique la  
sagesse aux enfants.

(Ps. xviii.)

MESSE'GNEURS,  
MES FRÈRES,

CHACQUE année, la saison où nous sommes ramène les préoccupations de la charité. L'hiver est l'époque du sommeil pour la nature physique, celle où le laboureur s'enferme dans sa grange et mesure son grain ; mais c'est pour la vie intellectuelle et morale d'un peuple civilisé l'heure de la grande activité, celle où l'ouvrier de la pensée prépare ses semilles. Il en faut dire autant et plus encore de l'ouvrier de la charité. N'est-ce pas l'hiver qui repeuple les villes, ramenant dans leurs murs tous ceux que les loisirs de l'automne avaient dispersés ? Tandis que les hommes de plaisir viennent y chercher les agréments de la société, les hommes d'affaires les occasions du lucre, les hommes de science, les ressources de l'étude, on voit aussi les hommes de dévouement se rapprocher pour mettre en commun les nobles soucis de la bienfaisance et de l'apostolat.

Bienfaisance et apostolat ! Ces deux mots suffisent à caractériser l'Œuvre des Ecoles chrétiennes. Une grande misère s'est révélée dans ces derniers temps : celle de l'enfance livrée à l'éducation sans

Dieu ; un grand apostolat s'est exercé : celui de l'enseignement chrétien. Je ne m'étonne pas qu'une telle entreprise ait sollicité vos cœurs généreux. Je m'étonne moins encore qu'elle ait passionné le cœur de votre Archevêque et qu'il ait institué, d'accord avec les hommes de bien qui sont, dans ce vaste diocèse, les vicaires de sa charité, la solennité annuelle dont le retour nous rassemble aujourd'hui.

Monseigneur, ce n'est pas la première fois que votre bienveillance me fait une place dans cette fête de famille. Quand il ne m'a pas été donné de m'y trouver moi-même, j'ai eu la joie de m'y sentir présent en la personne de ceux qui partagent avec moi les sollicitudes du haut enseignement chrétien. L'Institut Catholique de Paris doit beaucoup au diocèse de Bourges : il lui doit et le concours fidèle de vos aumônes, et l'honneur que lui fait l'élite de votre clergé par ses travaux et par ses succès ; un lien nouveau nous unit à vous, Monseigneur, par la mission dont vous avez honoré nos professeurs en leur confiant le contrôle des études dans vos collèges et vos petits séminaires. De tous ces échanges qui s'opèrent entre Paris et Bourges résulte une solidarité étroite qui ne nous laisse étrangers à rien de ce qui vous touche.

Je viens donc, mes frères, comme l'un d'entre vous, me mêler pour un jour à vos délibérations. L'heure est solennelle. Jamais la cause de l'enseignement chrétien n'a connu plus d'ennemis acharnés à sa perte ; mais jamais cette cause sacrée n'a paru plus étroitement liée aux intérêts de l'Eglise et de la patrie. Dans la lutte des partis qui s'annonce, au début de cette année, plus âpre et plus passionnée,

dans les conflits qui mettent aux prises d'irréconciliables adversaires, les questions politiques perdent chaque jour de leur importance : la question des croyances prime toutes les autres. Si je vous parlais, comme je l'ai fait d'autres fois, ailleurs que dans le saint lieu, je pourrais facilement prouver par des faits ce que j'avance ; je pourrais montrer que telle mesure, reconnue par ses partisans pour ruineuse, funeste et inapplicable, rallie néanmoins leur suffrage unanime parce qu'ils y voient un moyen de tarir, avec le recrutement du clergé et des congrégations enseignantes, la source même de l'enseignement chrétien. Mais le bruit de nos discordes doit expirer au seuil de cette enceinte sacrée. Comment résoudre le problème qui s'impose à moi ? Comment, lorsque votre devoir est de combattre, vous rappeler ce devoir sans vous parler de vos ennemis ? Un secours me vient du ciel avec le souvenir d'un homme qui fut, il y a deux siècles, l'apôtre pacifique et persécuté de l'éducation populaire. Bienheureux instituteur des écoles chrétiennes, venez à mon aide ! Vous qui avez révélé à votre temps l'urgente nécessité de la réforme des écoles, apprenez-nous à ne pas douter de notre œuvre ! Vous qui avez souffert dans l'exercice de cet apostolat un long martyre, apprenez-nous à ne pas reculer devant les sacrifices que cette œuvre nous impose !

La France a besoin d'écoles chrétiennes.

La France compte sur vos sacrifices pour lui en assurer le bienfait.

Telles sont, mes frères, les deux pensées que je voudrais développer devant vous.

I

L'école chrétienne ! Pendant quinze siècles ces deux mots ont été inséparables. Il y a cent ans qu'on a entrepris de les séparer ; et tandis que les réformateurs de 1789 s'éprenaient pour l'école d'un enthousiasme parfois puéril en ses excès, ils ne craignaient pas de reléguer la religion dans la famille comme une sorte de caprice individuel qui ne saurait trouver sa place dans les institutions publiques. Ce préjugé pèse depuis un siècle sur notre société. Les années de la Révolution ont été celles de sa domination incontestée ; l'histoire ajoute que cette période coïncide avec la ruine de l'enseignement populaire. Le bon sens reprit quelque empire après d'aussi coûteuses expériences : la première moitié de ce siècle vit la religion rentrer timidement dans l'école et y défendre ses droits contre des influences contraires. La loi de 1850 fut le concordat de l'enseignement. Après avoir procuré trente-six ans de paix, après avoir plus fait pour le progrès de la scolarité que n'a fait ailleurs le régime de l'obligation, ce concordat vient d'être déchiré et de nouveau la théorie de l'éducation sans Dieu régit l'école sous le nom équivoque de neutralité. Or de toutes les erreurs dont la Révolution Française s'est faite dans le monde l'initiatrice et la propagatrice, celle-ci est peut-être la plus funeste. — L'école est nécessaire au peuple, dit-on ; la religion est inutile à l'école. — Prenez la contradictoire et vous aurez la vérité : la religion est nécessaire au peuple ; l'école sans la religion lui est inutile.

La religion est nécessaire au peuple ; pourquoi ? parce qu'elle est nécessaire à l'humanité. Il y a des gens qui distinguent entre le peuple et les classes élevées de la société : celles-ci n'auraient pas besoin de religion ; la philosophie, la science leur suffirait ; pour le peuple la religion serait nécessaire. — L'Église catholique n'a jamais admis cette distinction injurieuse à la dignité humaine. Ceux qui la font n'ont pas la foi ; la religion est pour eux une invention utile, mais une invention des hommes. Alors ceux qui la donnent pour divine mentent à leurs semblables ; et c'est par le mensonge qu'ils devraient les moraliser ? Peut-on pousser plus loin le mépris des hommes et de la vérité ? Non, le mensonge n'est jamais nécessaire, il n'est jamais bienfaisant. Si la religion est fautive on fait bien de la dénoncer et de la combattre partout ; si elle est vraie, de quel droit les classes élevées prétendraient-elles s'affranchir de ses exigences ? Est-ce parce que celles-ci sont gênantes pour les passions ? Mais c'est la grande utilité de la religion de servir de frein aux passions. On le reconnaît quand il s'agit du peuple : les passions des riches auraient-elles moins besoin d'être contenues ?

Nous, nous croyons à la vérité absolue de la religion chrétienne. O Christ adoré, nous renouvelons aujourd'hui la confession de saint Pierre. Dans cette effroyable division des esprits, tandis que les uns voient en vous un sage, les autres un imposteur, nous entendons votre interrogation : vous, mes enfants, qui pensez-vous que je sois ? *Vos autem quem me esse dicitis ?* Et nous y répondons comme votre apôtre : *Tu es Christus, Filius Dei vivi.* Vous êtes le Christ,

Fils du Dieu vivant. En ce jour consacré au culte de votre nom béni, nous redisons avec le même apôtre : *Non est aliud nomen datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri.* Il n'est pas un autre nom qui puisse être pour les hommes le signe du salut. Non, ni la science, ni les richesses, ni la puissance, ni le plaisir ne peuvent sauver l'humanité : d'abord parce que si c'étaient là des moyens de salut, tous n'y pourraient pas prétendre. Est-ce que tous les hommes peuvent être savants ? Est-ce que tous peuvent être riches ? Est-ce qu'il y a place pour tous au partage du pouvoir, au festin du plaisir ? Si le salut était dans ces choses, il ne serait pas pour tout le monde. Mais s'y trouve-t-il en effet ? Voyez ceux qui ont pu atteindre à la science, écoutez leurs aveux, ce sont encore des ignorants. Voyez ceux qui ont conquis la richesse, ce sont encore des affamés. Interrogez les ambitieux qui se sont saisis du pouvoir, ils vous diront qu'ils ont encore des maîtres, autant de maîtres que de partisans. Et les sectateurs du plaisir ? Ce sont des ennuyés, des désenchantés, c'est-à-dire encore des misérables. Voilà donc le monde sans Dieu : une salle de festin ; dehors, une multitude avide qui se rue sur les portes ; on se foule, on s'écrase, mais bien peu forcent l'entrée ; au-dedans, un petit nombre d'heureux qui s'enivrent et trouvent dans l'ivresse la satiété et le dégoût. Tout d'un coup la mort survient comme un voleur : arrachant aux uns les lambeaux de bonheur qu'ils ont pu saisir, aux autres les espérances qu'ils caressaient encore, elle fait irruption sur le champ de bataille où les égoïsmes contraires se disputent la jouissance ; tout se tait devant elle, et les cris de rage et les chants de



triomphe, étouffés à la fois dans le commun silence du tombeau.

O hommes qui voulez vous passer de Dieu, voilà donc ce que vous avez à offrir à vos semblables quand ils viennent vous demander un remède à leurs maux. Des biens inaccessibles au grand nombre, des biens qui ne contentent pas même le petit nombre, des biens éphémères que le gouffre du néant attire et absorbe en un clin d'œil, ce sont là vos promesses. Nous en avons de meilleures et ce sont celles-là que nous apportons à tous les hommes parce qu'elles sont vraies pour tous, et parce que tous en ont besoin; mais nous les annonçons de préférence aux pauvres parce qu'ils sont plus disposés par leurs souffrances même à recevoir la parole d'espérance : *Evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde.*

Vous comprenez maintenant dans quel sens je dis que la religion est nécessaire au peuple. Il n'entre dans cette affirmation ni mépris pour le peuple, qui est digne de tous nos respects, ni réserve dédaigneuse à l'égard de la religion elle-même qui représente la vérité absolue, la vérité totale, la vérité nécessaire à tous les hommes.

Cela étant bien entendu, il ne nous sera pas interdit de rechercher ce qui, dans la condition de l'homme du peuple, rend la nécessité de la religion plus évidente. C'est d'abord le besoin de son esprit, c'est ensuite le besoin de sa conscience; c'est enfin et surtout le besoin de son cœur.

L'intelligence d'abord a ses besoins; ils sont les mêmes chez tous les hommes. Le degré seul varie avec les dons naturels, inégalement répartis; mais la

distinction des classes n'a rien à voir à cette inégalité. La médiocrité intellectuelle est commune partout, même en haut; la valeur se trouve partout, même en bas. Trois sortes de connaissances répondent au besoin de l'intelligence : les connaissances utiles, les connaissances curieuses, les connaissances nécessaires. J'appelle utiles les connaissances qui servent à diriger la vie pratique; j'appelle curieuses celles qui découvrent à l'homme les secrets de l'univers; j'appelle nécessaires celles qui lui révèlent l'énigme de son origine et de sa destinée.

Or l'instruction sans Dieu peut bien donner au peuple les connaissances utiles; elle ne fera pas ce miracle d'élever la multitude jusqu'aux connaissances curieuses : les loisirs et les moyens feront toujours défaut au grand nombre pour y atteindre. Restent les connaissances nécessaires : mais celles-là sont précisément l'objet de l'instruction religieuse. Voulez-vous savoir d'où vient la vie et où elle vous mène? Adressez-vous à celui qui vous a faits, qui vous a engagés sans vous consulter dans le courant de l'existence. Seul il sait où ce courant vous emporte. La preuve, ô maîtres humains, que vous ne pouvez pas résoudre ce problème d'outre-tombe, c'est que vous prétendez en interdire la recherche. Vous rangez ces questions de l'origine et de la fin dans la catégorie de l'inconnaissable. Mais l'esprit humain se moque de vos consignes, et vous-mêmes, sans l'avouer, vous les violez à chaque instant. Non, jamais l'homme ne renoncera à sonder ce mystère, et jamais il n'en découvrira rien qu'en prêtant l'oreille au témoignage divin qui ne trompe personne et qui communique la sagesse aux plus humbles et aux plus petits d'ici-bas :



*Testimonium Domini fidele, sapientiam præstans  
parvulis.*

Après le besoin de l'esprit, voici celui de la conscience. La conscience ne se discute pas, elle s'impose. Cette voix qui retentit au-dedans de moi ne me demande pas mon agrément pour m'approuver ou me condamner; pour me dire : « Tu as bien fait, même si les hommes te blâment; ou au contraire : les hommes ont beau te louer, tu n'es qu'un misérable. Mais cette voix puissante, qui la profère en moi? Ce n'est pas moi, car elle me domine. C'est celui qui est le Bien substantiel et vivant. C'est Lui qui articule en moi la loi du devoir, c'est Lui qui est le témoin de ma fidélité ou de ma révolte, c'est Lui qui en sera le juge et le rémunérateur. Essayez donc de donner raison à la conscience si Dieu n'est pas? Elle-même s'évanouit, elle n'est plus qu'un préjugé social, une habitude héréditaire; l'audace et la persévérance du crime finiront par l'étouffer. Ainsi la conscience appelle Dieu et la formation morale ne peut se passer de la formation religieuse.

Voici enfin le besoin du cœur. Le cœur est fait pour jouir par l'affection; en fait, il est ici-bas le grand organe de la douleur. Supprimez, si vous le pouvez, la souffrance, et si vous ne le pouvez pas laissez passer l'espérance et l'amour qui seuls peuvent la consoler. N'est-ce pas dire en un seul mot : laissez passer Jésus-Christ? Les hommes n'ont pas le pouvoir de consoler. Mais vous l'avez, vous, ô mon Sauveur, et vous en usez d'une étrange et divine manière, en venant grossir sur la terre le nombre de ceux qui pleurent. Vos douleurs volontaires purifient, consacrent, adoucissent les nôtres, elles y

introduisent une vertu rédemptrice. Quiconque souffre avec vous, les yeux fixés sur votre croix, espère sa délivrance et, en attendant, supporte sa peine ou même en vient à l'aimer. Voilà l'œuvre du christianisme, son œuvre propre. Ceux qui l'arrachent au cœur des hommes, l'y remplacent par le désespoir et la haine.

Vous le voyez, la religion est nécessaire à l'humanité, et dans l'humanité elle est plus nécessaire à ceux dont la condition est plus difficile. Et c'est à ceux-là qu'on vient dire : nous allons vous instruire de tout, excepté de la religion? Qu'est-ce que cela, sinon insulter à leur misère et l'aggraver?

Est-ce à dire que nous soyons indifférents au développement des connaissances utiles? Non, mille fois non. L'Eglise, que nous représentons, a toujours témoigné le plus grand zèle pour le progrès de la culture humaine et très spécialement de l'instruction populaire; et cela pour deux raisons.

D'abord parce que l'Eglise est une mère et qu'elle a des tendresses particulières pour les plus faibles et les moins favorisés de ses enfants. Or, l'instruction est un avantage pour la vie présente, un moyen de lutter contre le sort, d'embellir l'existence. L'Eglise souhaite ce bien aux hommes et le leur procure. Aux époques de barbarie, quand la violence régnait en haut de l'échelle sociale et que l'ignorance lui faisait cortège, l'Eglise seule a gardé la clef du savoir : c'est à l'ombre des évêchés et des monastères que sont nées et qu'ont grandi les écoles. Cette démonstration historique est facile à faire, elle a été faite cent fois; je ne la renouvellerai pas aujourd'hui.

En second lieu, la culture humaine profite à l'en-

seignement religieux. Sans doute, elle n'en est pas la condition indispensable ; c'est encore l'honneur de l'Église de savoir communiquer, même aux illettrés, même aux peuples sauvages, ce que nous avons appelé les connaissances nécessaires. Mais s'il n'est pas essentiel, pour devenir chrétien et pour le demeurer, de savoir lire, cela est souverainement utile. L'instruction élémentaire, si elle n'est pas la condition de l'enseignement religieux, en est le véhicule puissant.

De là le zèle que l'Église a toujours témoigné pour les écoles.

Il y a deux siècles, quand le Bienheureux de la Salle reçut de Dieu la mission qui devait faire de lui l'apôtre de l'enseignement populaire, une grande décadence des écoles avait succédé à une grande prospérité. Tandis qu'au xv<sup>e</sup> siècle, dans beaucoup de provinces, on comptait, au témoignage de Gerson, autant d'écoles que de paroisses, la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle avait vu l'ignorance reprendre possession des campagnes. Les artisans des villes ne trouvaient pour instruire leurs enfants, que des maîtres mercenaires et presque illettrés eux-mêmes. Les guerres de religion qui avaient rempli le xvi<sup>e</sup> siècle, couvrant l'Europe de sang et de ruines, avaient détruit les institutions du passé.

L'Église n'était pas l'auteur de ces maux, elle en était la victime. Jean-Baptiste de la Salle releva les écoles tombées, ranimant partout le zèle du clergé et des classes riches pour cette œuvre de salut, et enseignant par l'exemple de son dévouement le prix de l'instruction chrétienne. En même temps qu'il multipliait les écoles, il réformait l'enseignement, rajouissait les méthodes, éliminait les éléments vieillis

pour adapter les leçons aux besoins de la classe populaire et faire de l'école, pour l'enfant de l'ouvrier, le véritable apprentissage de la vie.

Enfin, parce que c'étaient surtout les maîtres qui manquaient, il forma dans son Institut un corps d'élite destiné à servir de modèle à bien d'autres familles religieuses et qui devait marcher toujours à leur tête dans la voie civilisatrice ouverte par le saint prêtre. Le nom de de la Salle est désormais inséparable de la cause de l'instruction populaire ; et quand le Souverain Pontife a inscrit ce nom au catalogue de ceux que l'Église invoque, quand la France et le monde catholique tout entier ont fait écho, durant une année, aux hommages partis de Rome à l'adresse du saint Instituteur, il a bien fallu reconnaître l'alliance, devenue plus étroite que jamais, de ces deux forces morales qu'on avait prétendu séparer : la religion et l'école.

## II

Et cependant c'est le moment qu'on a choisi en France pour opérer le divorce. L'école publique, aujourd'hui, n'est plus l'école chrétienne. Je puis bien constater ce fait ; et, puisque d'autres s'en félicitent, je puis bien à mon tour l'apprécier.

Que dit-on pour justifier une mesure si étrange et si nouvelle ?

On dit qu'il est inutile d'enseigner la religion à l'école, parce que les parents peuvent l'enseigner au foyer et le prêtre à l'église.

Les parents peuvent enseigner la religion comme

ils peuvent enseigner l'alphabet. Mais les soucis du travail leur ôtent la liberté de le faire, et c'est pour ce qu'il y a des écoles. L'instituteur est avant tout le suppléant de la famille. Si les parents peuvent le délèguer pour enseigner ce qui est utile, ne le pourront-ils pas pour enseigner ce qui est nécessaire ?

Quant au prêtre, il a seul qualité sans doute pour interpréter la doctrine; mais l'instituteur peut, comme le père ou la mère, apprendre aux enfants la formule de la croyance. Il peut surtout et il doit associer la religion aux enseignements moraux dont il remplit ses leçons. S'il ne le fait pas, il fera le contraire; la neutralité qu'on proclame est un leurre. La nature, la conscience et l'histoire sont pleines de Dieu. Si vous l'y montrez, vous faites de l'enseignement religieux; si vous ne l'y montrez pas, vous le cachez, ce qui est une façon de le nier. L'enfant recevra de vous une culture complète où l'élément divin n'aura point sa part. Et comment le prêtre ou le père de famille persuaderont-ils à cet adolescent sorti de vos mains que la religion, dont vous ne lui avez jamais parlé, est ce qu'il y a de plus nécessaire au monde? Sachons en convenir, l'enseignement neutre, c'est pratiquement l'enseignement athée.

Voilà pourquoi il nous faut des écoles chrétiennes. Et parce que l'école publique n'est plus chrétienne, un double devoir s'impose à vous, mes frères.

Comme citoyens, vous devez protester et réclamer; vous avez pour cela des moyens légaux. Ceux qui font les lois sont vos mandataires et vous pouvez leur demander des comptes.

Je ne crains pas ici de sortir de mon rôle. Ce n'est pas manquer de respect aux institutions qui nous

régissent que de dire à l'Etat : « Vous devez à un peuple chrétien des écoles chrétiennes. Et quand vous triplez les charges publiques pour doter l'instruction, le moment serait mal choisi pour frustrer nos consciences. »

Est-ce là un langage séditieux? Pour moi, je crois témoigner de mon respect au Pouvoir en lui demandant justice. Si j'y renonçais, c'est que je le croirais incapable de faire justice. Ceux qui préconisent un certain régime politique ont-ils intérêt à laisser dire qu'il est de sa nature incompatible avec l'équité, avec la liberté des consciences, avec le droit des âmes?

Non, non, je suis sûr de n'oublier aucun égard en disant à mes concitoyens : on vous doit des écoles chrétiennes : réclamez-en.

Mais tandis qu'on vous les refuse encore, faites-en. C'est votre second devoir.

Vous l'avez admirablement compris, chrétiens du diocèse de Bourges. Tout à l'heure, nous avons entendu les rapports où sont écrits les témoignages de votre générosité. Je n'ai qu'un mot à vous dire : ne vous lassez pas.

Ah! je le sais; il est dur de payer deux fois : une fois par l'impôt pour entretenir l'enseignement sans Dieu; une autre fois par l'aumône pour relever l'enseignement chrétien. C'est dur et ce n'est pas juste; mais c'est pour cela que je m'adresse à votre charité, car c'est le propre de la charité de réparer les maux causés par l'injustice.

On dira : cet effort ne peut se soutenir. — Je conviens qu'il est violent et je ne prétends pas qu'il soit normal. — Mais trouvez-vous que nous soyons dans

une situation normale? Si le budget des œuvres est lourd, c'est qu'il est actuellement un budget de guerre; de guerre, non pas contre les hommes, mais contre les erreurs et l'oppression. Or, la guerre est quelquefois longue, mais la victoire appartient au courage persévérant.

Ne voyez-vous pas qu'il s'agit ici de sauver l'âme de la France? Pour cela, il faut un plébiscite d'un genre à part, où le sacrifice vienne appuyer l'affirmation de la volonté. Nous l'avons, ce plébiscite du peuple chrétien. Le riche donne son or, le pauvre son obole et ses enfants. Partout où l'école chrétienne vient à s'ouvrir, elle est pleine. Si nous pouvions doubler le nombre de nos écoles, nous verrions se doubler aussitôt celui de nos élèves.

Ah! nos adversaires ne s'attendaient pas à cela. Ils ne soupçonnaient pas l'attachement du peuple aux maîtres chrétiens. S'ils étaient sincères, ils confessaient aujourd'hui qu'ils ont agi contre la volonté du grand nombre. Ils devraient aussi rendre hommage à la valeur d'un enseignement qui lutte avec le leur dans les conditions les plus difficiles et qui moissonne partout le succès.

Croyez-le, voilà le vrai moyen de secouer le joug: montrez-vous invincibles dans la patience. Sur ce terrain, il n'est pas nécessaire d'être les plus nombreux pour remporter la victoire. On réduit aujourd'hui tous les débats qui s'engagent entre les hommes à une question d'arithmétique. Mais partout où la conscience est en jeu, l'histoire, faisant écho à la promesse du Maître, nous dit que le triomphe n'appartient pas aux gros bataillons, mais au petit nombre des persécutés, pourvu que leur espérance ne dé-

faillir point. « *Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.* »

Courage donc, chrétiens! Je ne viens pas ici tirer des horoscopes politiques. Je viens vous dire au nom de l'Eglise: la cause des écoles chrétiennes est la cause de Dieu, la cause du peuple, la cause de la patrie française. Ne la désertez pas. Soutenez-la aujourd'hui de votre foi, de vos sacrifices; demain votre fidélité vous aura valu le triomphe.

L'effet produit par ce magnifique discours a été immense, et, à en juger par l'attention avec laquelle il a été suivi, sera durable.

La cause des Ecoles chrétiennes si éloquemment présentée et si victorieusement défendue, est cause gagnée.

Chaque année, il est facile de le voir au concours toujours croissant de l'assistance à la fête religieuse de l'Œuvre, le courant populaire en faveur des Ecoles chrétiennes libres ne cesse de s'élargir et n'était l'insuffisance de ses ressources et l'exiguité de ses classes, l'Œuvre aurait bien vite englobé dans son sein la grande majorité des enfants du peuple.

Accroissons-nous donc, multiplions nos efforts, nous tous Membres, Bienfaiteurs, Dames patronnesses de l'Œuvre, afin que nous n'ayons point à refuser au peuple, lorsqu'il accourt nous confier ce qu'il a de plus précieux et de plus cher au monde... l'âme de ses enfants!

---

Bourges. — Imp. Tardy-Pigelet.

---



Mademoiselle,

J'adresse à M. le curé de St Marc, que j'ai  
à vous la lettre, la feuille et les permissions  
de célébrer la sainte Messe dans votre Chapelle de  
Chalons. S'il y a lieu, c'est à Dieu si elle n'a pas  
été brûlée, ou si elle a été envoyée à d'autres  
usages, M. le curé devra le faire. Conformément  
aux prescriptions de l'art. 1, parus sous le nom  
de votre lettre satisfait à votre prière, et j'ai la confiance  
que la célébration de saint Basile à Chalons les  
bénédictions de tout un autre monde pour les habitants.

L'établissement d'un vicariat sera un grand  
bienfait pour la paroisse, et ce que vous avez fait  
pour d'espérer que ce vicariat sera réalisé, et  
pour être bientôt. Cependant je ne sais pas encore  
que le conseil municipal sera à s'en occuper.

Un jour, enfin, je vous prie, l'hommage de respect  
avec lequel je suis,

Mademoiselle,

Votre très-humble et très-dévoté serviteur  
+ Joseph, Curé de Chalons - Bourges

Bourges, le 24 Mai

1889.

Madame,

Je vous prie de m'excuser de la gêne que  
vous venez de m'imposer, et je vous prie de  
répondre. Mais le moment favorable ne sera  
être celui de la confirmation, le 16 juin prochain. En  
effet, de ville. Je suis à Bourges, et je dois aller  
à St. Marcel afin de pouvoir y lire la messe de dimanche,  
et de la même, et de donner ensuite la confirmation, le  
même jour, à 2 h. et y avoir une messe confirmation  
à Argenteuil, et le soir j'en irai à Bourges, pour  
entretenir la Mademoiselle à Bourges.

Mais je dois aller à St. Julien au commencement  
de juillet; et vous l'avez vu, vous sçavez, Madame, je  
pourrais alors venir à l'hospitaller que vous avez la  
bonté de m'offrir. Je vous prie de m'en faire à l'égard  
de savoir si vous pouvez venir dans votre maison, et si vous

à Dieu et vous bénir pour le bien que vous faites  
avec autant de simplicité discrète que de générosité.  
Nous pourrions parler de St Marcel, et apprécier  
ce que le prince permet d'espérer pour l'avenir.

Veuillez agréer, je vous prie, l'hommage de  
respect avec lequel je suis,

Madame,

Tout à vous, Monsieur de la Rivière

+ Joseph, Québec - Samedi

---

Bourges, le 23 juin

1889.

Madameville,

J'espère pouvoir visiter votre pays & passer au dimanche à St Gaultier toute la journée du dimanche, 7 juillet, et une partie de celle du lundi. Si à moment vous convenait, je vous ferais un soir de réponse alors à votre gracieuse invitation. Je me rendrais à Orléans le soir de lundi, et je vous demanderais la permission de partir le mardi pour rejoindre le train de Linoges partant à Orléans vers midi  $\frac{1}{4}$ .

Je vous remercie, Madameville, de cette occasion de vous exprimer à son tour mes remerciements, et vous ennuie le temps et la liberté à vous expliquer mes vœux respectifs en faveur de votre Orphelin. Je me réunis avec vous par vos bons vœux et parait, et à Orléans le 23.

Veuillez agréer, je vous prie, la sincère  
expression de respect avec lequel je suis,

Madame,

Votre très. humble et très. dévoué maître,

+ Joseph, Charles. - Dange



DE

BOURGES

Mademoiselle,

Je vous remercie de m'avoir informée de l'existence  
survenue à l'occasion de travaux qui s'opèrent  
dans l'église de la chapelle et l'église de St-Marc.  
Comme j'étais de quelle importance et de quelle  
nature sont ces travaux, je ne puis dire comment  
il fallait procéder pour agir régulièrement; mais je  
compte voir M. le Curé prochainement, car j'ai  
pu et remis à Bourges le plus tôt possible, et me  
renseignerai et je pourrai lui tracer une ligne  
de conduite. Votre présente réponse à M. le Marquis  
nous permet, Mademoiselle, d'espérer que vous  
pourrez tout arranger sans difficulté.

Vous savez pourquoi j'appelle M. le Curé. Nous  
pourrions tout arranger en une heure de

conservation, tantôt par l'empereur ou  
par les évêques ou par les seigneurs ou par  
les particuliers.

Je salue votre excellence, M<sup>rs</sup> de  
la Rochelle, et je vous prie de lui  
faire part de ma reconnaissance et de  
mon respect. Je vous prie de lui  
faire part de ma reconnaissance et de  
mon respect. Je vous prie de lui  
faire part de ma reconnaissance et de  
mon respect.

Permettez-moi, M<sup>rs</sup> de la Rochelle, de vous  
dire que la charité et la bonté ne se  
trouvent que dans le cœur, et que  
c'est par là qu'on se connaît.

Les meilleurs hommes de votre siècle  
ne sont pas ceux qui ont le plus de  
talent, mais ceux qui ont le plus de  
cœur, et qui ont le plus de bonté.

Je vous prie de lui faire part de  
ma reconnaissance et de mon respect.  
Je vous prie de lui faire part de  
ma reconnaissance et de mon respect.

Permettez-moi, M<sup>rs</sup> de la Rochelle,  
de vous dire que la charité et la  
bonté ne se trouvent que dans le  
cœur, et que c'est par là qu'on se  
connaît.

M<sup>rs</sup> de la Rochelle,

M<sup>rs</sup> de la Rochelle.

Joseph, Dubois & Ponce

Bourges, le 31 <sup>de</sup>

1889.

Mademoiselle,

Permettez-moi, je vous prie, de vous exprimer, à l'occasion de renouvellement de l'année, de vives espérances mes sentiments de respect et de gratitude. Tous les jours je me fais une besogne à porter votre souvenir à l'autel; mais dans le moment présent je suis plus particulièrement pour vous, et je voudrais vous plus de preser à Dieu de vos vœux, au centuple le bien que vous faites autour de vous. Il y a longtemps que j'ai vu à Paris à nouveau à l'Alcazar et à Saint-Hippolyte; je suis bien heureux si j'apprends que vos intentions sont bien complies, et si vos communs espérances semblent venir à rétro.

Un autre après, je vous prie, l'hommage de respect avec lequel je suis,

Mademoiselle,

votre très-humble et bien dévoué serviteur.

+ Joseph, Charles, &amp; Auguste

Monsieur le,

M. le Curé de St Marcel m'a envoyé une délicate  
de Comité de Fabrica qui est telle que je pourrais le  
laisser. Non seulement le Comité accepte le projet  
et vote une allocation pour le siffon indiqué en  
bonne volonté, mais encore il me demande d'exprimer  
sa reconnaissance à la personne qui me permet à mon grand remerciement à son propos. Je  
m'acquiesce bien volontiers à cette décision, et je  
me joins au Comité pour exprimer une fois de plus  
un profond respect.

Il me manque à cette délicate que la signature de  
M. le Curé qui se doit par venir à la décision.

J'indique à M. le Curé ce qui reste à faire pour  
arriver à bonne fin.

Veuillez agréer, je vous prie, l'hommage de  
respect avec lequel je suis,

Monsieur le,

Votre très-humble et reconnaissant serviteur  
+ Joseph, Curé de Bourges

DORURES, SOIERIES  
ET  
ORNEMENTS D'ÉGLISE

GIRERD FRÈRES

Rue Pizay, 3  
LYON

Lyon, le 12 Août 1889

Mademoiselle J. de Boisé  
Maison Courmé  
Les Sain-Barnes (13<sup>ème</sup> Paris)

En réponse à votre honore du 9 Courant  
nous vous proposons, Mademoiselle, de faire une  
chape et une écharpe satin soie blanc belle qualité  
luderie assortie à la chasuble blanche n° 1366  
que nous vous avons livré le

La chape vaudra en luderie soie mail  
ombre - galon + frange soie doublure satinette fr 160.  
L'écharpe assortie doublé serge fr 20

Il nous est difficile de vous proposer un  
détail pour la chape drap d'or avec écharpe assortie  
parce qu'on en peut faire à tous les prix. Veuillez  
S. V. P nous dire tout d'abord quelle somme vous  
pourriez dépenser afin que nous sachions si nous  
pourrions vous donner un drap d'or fin ou moyen  
selon qu'une luderie plus ou moins riche.

Si vous nous donnez votre réponse nous vous enverrons  
un ou deux détails avec devis.

Veuillez agréer Mademoiselle, nos salutations  
respectueuses

Girard Frères



M<sup>re</sup> Madeleine de Poise - La Seyne - Cannes.

GIRERD FRÈRES

Rue Pizay, 3

LYON

Vous avons reçu votre lettre du 14 Août.  
et nous allons nous occuper de suite de l'échape et de  
l'échape Manche.

Pour la chape et l'écharpe en drap d'or fin.  
Nous vous adressons deux devis -

1 Devise - 3384 - chape et écharpe -

1 Devise - 3920 - chape et écharpe -

Une chape drap d'or fin belle qualité, brodée toute en fil  
n° 3384 - passe en un fil, dentelle soie -  
galon en fil - vaut - 500?

Une écharpe drap d'or fin - brodée toute en fil n° 3384 -  
motif mité au centre au chaperon, et deux motifs  
dans le bas surmontés d'un - vaut - 325?

Une chape - drap d'or fin brodée toute en fil 3920.  
mêmes fournitures que pour la chape 3384 -  
vaut - 600?

Une écharpe - mêmes fournitures - n° 3920 - vaut 270?

Si l'on supprimait le motif du bas à l'écharpe 3384 -  
le prix serait réduit d'au moins - 25?

Pour l'écharpe 3920, en supprimant le motif du bas  
qui sont riches, on gagnerait au moins 50 à 60 -

Nous venons de lire à l'œuvre maîtresse religieuse la  
chape et l'écharpe 3920, et l'on a été très satisfait  
de ces ornements qui produisent un bon effet

Mt.  
Dans l'attente de votre réponse, nous vous  
pions d'agréer nos très respectueux hommages

Discrètement

Bourges, le 14 7. 1889

1889.

Mademoiselle,

Quoique je sois rattaché au présent service  
à plein titre, je veux vous informer moi-même  
que j'adonne aujourd'hui à M. de la Rivière à St. Maurice,  
la nomination à un futur Vicar. Celui-ci  
sera à la disposition de M. de la Rivière de la  
même manière, et la première messe  
sera à un nouveau service de la fête de  
Saint Nicolas. Je prie la Sainte Vierge de prendre  
votre bonne cause sous sa protection, et de vous  
obtenir toutes les grâces de bien en récompense de  
la bienfaisance.

Très humblement, je vous prie, à l'honneur  
de respect avec lequel je suis,

Mademoiselle

Votre très-humble et bien dévoué serviteur,

J. M. Aubert. - Bourges

DORURES, SOIERIES  
ET  
ORNEMENTS D'ÉGLISE

GIRERD FRÈRES

Rue Pizay, 3  
LYON

Lyon, le 10 octobre 1884

Mademoiselle J de Boissac à Chabins

Nous vous reçoivons Mademoiselle votre honneur du  
7 courant - D'après laquelle il est entendu que nous  
mettrons vos ~~paquets~~ au ~~or~~ misin

Nous pourrions très facilement vous fournir  
d'encens pour Monsieur le Curé de Chabins,  
nous vous sommes renseignés depuis de nos  
maisons qui fournissent les paroisses de Lyon  
On nous a fait observer qu'on n'employait  
presque jamais d'encens en grand paroy  
mais difficilement -

Nous vous adreçons par la poste un  
petit paquet d'encens en grains et un autre  
d'encens en poudre - vu du moins en grains  
très fins, Monsieur le Curé choisira celui  
qui lui conviendra

D'encens en grains toute 2.50 les 500 gms

d'encens en poudre 3.00 les 500 gms

pour ces affaires en particulier la question de  
prix est peu de chose, car s'il s'en fallait  
qu'une petite quantité 500 gms par exemple

vous ne le portez pas en compte et on  
n'en vendrait vraiment pas la peine

Nous attendons votre réponse et vous  
prions d'agréer nos respectueuses salutations

Girerd Frères



M<sup>e</sup> de Font-Réaulx

NOTAIRE À CHATEAURoux

Successeur de M<sup>e</sup> FARCET, son Beau-Père.

Châteauroux, le 22<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> 1891.

Mademoiselle.

J'ai l'honneur de vous informer  
que je viens de recevoir une lettre de  
Monsieur Pardel me disant que  
contrairement à ses prières, il ne  
sera pas libre cette semaine.

Il ajoute que, dès qu'il pourra  
disposer d'un jour, il m'en informera.

Monsieur Lemoir a dû vous dire  
que je lui avais remis deux mille  
francs.

Daignez agréer,  
Mademoiselle, l'assurance de  
mon respectueux hommage.  
de Font-Réaulx

N.B.

La Banque de France vient de me remettre  
les bons de versements que vous devez avoir,  
l'un du 11 juillet de 25000 - ①  
et l'autre du 17 juillet de 45000 - ②  
vous pourriez me les faire passer par  
Monsieur Lemoir.

2019 INSEE

① environ 10.000 €

② 12.500 €



ARCHEVÊCHÉ

Bourges, le 23 Mars 1906.

DE

BOURGES

Mademoiselle.

J'ai l'honneur de vous informer que je suis dans  
l'intention de nommer prochainement un titulaire  
résidant à Font-Chréty, selon votre désir qui m'est  
connu.

Je vous serai reconnaissant de me faire savoir  
si le presbytère est en état et quand le nouveau des-  
servant pourrait en prendre possession.

Agreez, je vous prie, Mademoiselle, le hommage  
de mon sincère respect.

+ Sierra, arch. de Bourges

300 +

# Estimation d'un Immeuble, situé au Bourg de Pont-Christien, et appartenant à Monsieur le Marquis de Nicolay.

## Rapport d'Expertise

Nous soussigné Georges Rouet, Expert demeurant à Châteauroux, 13 Rue Grande, Expert, chargé par Monsieur le Marquis de Nicolay, propriétaire demeurant à Paris, de procéder à la reconnaissance et à l'estimation des divers Immeubles, que ce propriétaire possède au Bourg de la C<sup>me</sup> de Pont-Christien (Indre) avons procédé à la visite des Immeubles dont s'agit, le 23 Mars 1938, nous réservant de procéder ultérieurement à l'estimation, des divers éléments dont ils se composent:

De l'examen de la Matrice et du plan Cadastral de la C<sup>me</sup> du Pont-Christien, il résulte que les Immeubles que M<sup>r</sup> de Nicolay, possède au bourg de ce nom, sont figurés au plan Cadastral de cette Commune sous les N<sup>os</sup> 244 et 246, de la Section D, pour une surface totale de 1743 mètres carrés.

Que la parcelle figurée au plan sous le N<sup>o</sup> 244, se compose: 1<sup>o</sup> d'une Maison d'h<sup>on</sup> avec étage, occupée par le Presbytère 2<sup>o</sup> D'une construction servant d'Eglise, occupant une surface de 210 mètres carrés. 3<sup>o</sup> De diverses servitudes qui sont situés aux abords des Immeubles ci-dessus, et qui occupent une surface de 50<sup>m</sup> environ. 4<sup>o</sup> Enfin d'une Cour & d'un jardin situés à côté des bâtiments indiqués ci-dessus et qui occupent une surface d'environ 493<sup>m</sup>.

+ et qui occupe une surface de 140<sup>m</sup>2

Que la parcelle N<sup>o</sup> 246, est en nature de Vigne et entourée de murs, qu'elle jointe d'une part, les dépendances de la parcelle N<sup>o</sup> 244, d'autre part, un chemin Communal, & d'un dernier côté un Terrain à M. Lamour.

En conséquence, et après avoir procédé à la visite des divers locaux dépendant tant du Presbytère, que de l'Eglise du Pont-Christien, après avoir constaté l'état dans lequel ils se trouvent actuellement et pris divers attachements, nous

déterminé la valeur de chacun de ces Immeubles comme suit :

I<sup>o</sup> Maison d'habitation, occupée par le Presbytère  
& Eglise du Pont Chrétien (N<sup>o</sup> 244)

---

|                                                                                                          |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Terrain occupé par le Presbytère et ses dépendances, d'une surface totale de 993 mètres carrés . . . . . | 3000, <sup>f</sup> . |
| Maison d'habitation, avec 1 Etage (vétusté déduite) . . . . .                                            | 56000, .             |
| Servitudes diverses . . . . .                                                                            | 3000, .              |
| Eglise du Pont Chrétien (vétusté déduite, non compris Mobilier) . . . . .                                | 44000, .             |

II<sup>o</sup> Vigne figurant sous le N<sup>o</sup> 246.

---

|                                                                           |         |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|
| Terrain occupé par la Vigne & valeur de la plantation existante . . . . . | 2000, . |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|

---

Soit une valeur totale de . . . 108,000, <sup>f</sup> .

---

Valeur qui pourra être réduite dans l'apport projeté à la Société des Immeubles Discésains, à la somme de Quatre vingts mille francs. ci . . . . . 80000, .

De tout quoi, nous avons dressé le présent Rapport d'Estimation et le plan ci-joint pour servir et valoir ce que de droit.

Châteauroux le 8 Avril 1938.

J. Rouet



19 JANVIER 1984  
-----

- DONATION -

Par Mesdames de MONTGAILHARD et de CLEBSATTEL

à La Commune de PONT-CHRETIEN-CHABENET

-----

**Etude de M<sup>e</sup> Jacques HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

Notaire à CHATEAUROUX (Indre)

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET et de M<sup>e</sup> de FONT-RÉAUX

PARDEVANT Maître Jacques HOUELLEU,  
Docteur en Droit, Notaire à CHATEAUROUX  
(Indre) soussigné.

ONT COMPARU

1°) Madame la Baronne Geneviève, Aymardine, Mariette de NICOLAY, sans profession, épouse de Monsieur Jacques, Marie, François DESAZARS de MONTGAILHARD, Commandeur de la Légion d'Honneur, Administrateur de Sociétés — avec lequel elle demeure à PARIS (16ème arrondissement) 11 bis, Boulevard Delessert.

Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD née à NEUILLY SUR SEINE, le 29 Mai 1927.

2°) Madame Jocelyhe, Aymardine, Marie, Madeleine de NICOLAY, sans profession, épouse de Monsieur Edouard, Maxime, Etienne, Marie de CLEBSATTEL, Administrateur de Sociétés — avec lequel elle demeure à DUNKERQUE rue du Sud N° 40.

Madame de CLEBSATTEL née à PARIS (Seizième arrondissement) le 20 Mai 1929.

LESQUELLES ont par ces présentes, fait donation entre vifs à la commune de LE PONT CHRETIEN CHABENET (Indre).

Ce qui est accepté au nom de la donataire par:

Monsieur CAMORS Raymond Alexandre — retraité demeurant à Saint Christien Chabenet et Allée du Boutet —

Ici présent, agissant en qualité de Maire de la Commune et en vertu d'une délibération de son Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ dont une copie certifiée conforme est demeurée ci-annexée après mention.

Le Conseil Municipal ayant statué sur

Charlotte

S. R.

see

RL

S. R.

see



l'acceptation de ladite donation, conformément à l'article 1312-1 du Code des Communes, en vertu de la loi numéro 82-213 du deux mars 1982.

DESIGNATION DU BIEN DONNE  
COMMUNE DE PONT CHRETIEN CHABENET (Indre)

UN EDIFICE ET LES BATIMENTS Y ATTENANTS.

Cadastrés section D N° :

|                                             |                    |
|---------------------------------------------|--------------------|
| - 244 pour une contenance de .....          | 9 a, 93 Ca         |
| - 246 pour une contenance de .....          | 7 a, 50 Ca         |
| Soit ensemble pour une superficie totale de | <u>17 a, 43 Ca</u> |
|                                             | =====              |

Tel et ainsi que lesdits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens immobiliers ci-dessus donnés, appartiennent en propre conjointement et indivisément à Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD et Madame de CLEBSATTEL, comparantes aux présentes pour les avoir recueillis dans les successions réunies et confondues de :

Monsieur Aymard, Marie, Anne, Henri, Raymond, Marquis de NICOLAY, en son vivant sans profession, demeurant à PARIS, rue Bassano N° 24, résidant parfois au Noyers commune de LOIRE (Maine et Loire) et Madame Aliette, Marie, Anne, Colette, Sophie, Elisabeth LE BAULT de la MORINIERE, son épouse, demeurant aux mêmes adresses, décédés, savoir :

- Monsieur Aymard, Marie, Anne, Henri, Raymond, Marquis de NICOLAY, "Mort pour la France" au 3ème Groupe de Reconnaissance de Corps d'Armée à ANDENNE (Belgique) le 13 Mai 1940,

- Et Madame la Marquise de NICOLAY, à LOIRE (Maine et Loire) en son domicile le 19 décembre 1983.

Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD et Madame de CLEBSATTEL, seuls enfants existants ou représentés ici, de l'union de Monsieur et Madame de NICOLAY, comparantes aux présentes.

Et en conséquence, seules héritières, conjointement pour le tout ou divisément chacune pour moitié.

L'intitulé de l'inventaire à la suite du décès de Monsieur le Marquis de NICOLAY a été dressé par Me DURAND, notaire à ANGERS suivant procès en date au commencement du 30 Mars 1942.

Du chef de Monsieur le Marquis de NICOLAY

Lesdits biens immobiliers appartenant en propre à Monsieur le Marquis Raymond de NICOLAY, pour lui avoir été attribués, à la suite du partage des biens indivis intervenu entre lui et Monsieur Aymard Marie, Fernand, Emmanuel de NICOLAY Comte Aymard de NICOLAY, propriétaire, demeurant à PARIS, 51 rue de

Rh

sel

sa

ls

à se défendre contre les servitudes passives à ses risques et périls, sans recours contre les donatrices et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard, les donatrices déclarent qu'elles n'ont personnellement créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens présentement donnés et qu'à leur connaissance, il n'en existe pas.

3° D'acquitter, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions et charges de toute nature auxquels les biens présentement donnés peuvent et pourront être assujettis et de faire opérer sans délai sur les rôles de la contribution foncière toutes mutations utiles et le transfert des assurances contre l'incendie concernant les biens donnés dont la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET acquittera régulièrement les primes et cotisations.

#### INTERDICTION D'ALIENER

Les donatrices interdisent formellement à la commune de PONT CHRETIEN CHABENET qui se soumet à cette condition, de vendre, aliéner, hypothéquer, pendant leur vie et sans leur concours, tout ou partie des biens donnés, à peine de nullité des ventes, aliénations ou hypothèques et même de révocation des présentes, pour le cas où ces actes surviendraient.

#### PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret du 4 janvier 1955.

#### DECLARATIONS SUR LA CAPACITE DES DONATRICES ET LA SITUATION DES BIENS DONNES

Les donatrices déclarent :

- Qu'elles jouissent de leur entière capacité civile.

- Qu'il n'existe de leur chef aucun obstacle d'ordre légal, administratif ou contractuel, à la libre disposition des biens et droits immobiliers par elles donnés.

Quatrième page

*Opéreraient au change -  
dent dans l'effectation  
présente qui est celle du  
culte catholique dans  
l'église.*

*PR Sa.  
S ee.*

*PR Sa.  
S ee.*

- Que ces biens immobiliers sont libres de tout privilège ou de toute hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale.

S'il existe ou survient des inscriptions, les donatrices seront tenues d'en rapporter la radiation à leurs frais, dans le mois de la demande qui leur en sera faite au domicile ci-après élu.

#### REMISE DE TITRES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété à la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET.

#### DECLARATIONS FISCALES

La commune de PONT CHRETIEN CHABENET se trouve exemptée de droits de mutation.

Pour le calcul de la taxe de publicité foncière au taux de 0,60%, les parties évaluent les biens et droits immobiliers donnés à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250.000,00 francs).

#### F R A I S

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront acquittés par la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET *aut que Monsieur Lambert, maire de Ychère.*

#### DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu en la demeure respective des parties.

#### POUVOIRS

Les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs à Monsieur Daniel HALLER et Monsieur Alain BERAUD, tous deux Clercs de notaire, demeurant à CHATEAUROUX 18 rue Thabaud-Boislareine, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en harmonie avec tous documents hypothécaires, cadastraux et d'état civil.

#### PRESENCE OU REPRESENTATION

Sel.

RL

S. L.





\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DONT ACTE sur six pages

Fait et passé à Chateauroux 18 rue Thobaut -  
Borsalame, En l'étude de notaire ~~Henri~~ -  
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS  
Le onze et dix neuf janvier —  
Et après lecture faite, les parties ont signé  
avec le notaire soussigné, le présent acte, en présence  
de Monsieur le Baron Desjars de Hautfautant.

Acte au

Rh

Rhemals

11. 1. 84

J. de Nicolay

Pres

J. de Nicolay

S. de

S. de

see.

[Signature]

[Signature]



M<sup>e</sup> de Font-Réaulx

NOTAIRE · À · CHÂTEAURoux

Successeur de M<sup>e</sup> FARCET, son Beau-Père.

Châteauroux, les 17 <sup>de</sup> 1895.

Mademoiselle

J'ai eu l'honneur d'avoir eu rendez-vous  
avec Monseigneur Bardet et dans la conver-  
sation nous avons parlé de Pont-Christin  
et de toutes vos bonnes œuvres.

Monseigneur m'a chargé de vous dire  
qu'il serait très-héureux de vous être présente;  
il ajoutait qu'il aurait à vous parler de  
quelques choses.

La grandeur me disait également  
qu'elle avait l'intention de vous faire une  
visite me demandant de l'accompagner  
auprès de vous.

Le cas que Monseigneur doit s'absenter  
cette semaine et revenir la semaine  
prochaine à Coeuvent; il aurait  
l'intention de profiter de ce séjour pour

mêner son projet à exécution.

Ma lettre a donc pour but de vous  
en faire part et de vous demander ce  
que vous désirez que je fasse.

Bien entendu, si vous acceptez, la  
visite de Monseigneur Bardet  
n'aurait lieu que le jour et à l'heure  
que vous m'indiqueriez.

Daignez agréer,  
Mademoiselle, l'assurance  
de mon profond respect

De Font-Réaulx

# Liste Des objets se trouvant à la sacristie de l'église d'Pont-C<sup>n</sup>

- |    |                                                   |
|----|---------------------------------------------------|
| 1  | Ostensoir,                                        |
| 2  | Calices,                                          |
| 1  | Calice de moindre prix, blanc.                    |
| 4  | Garnitures de burettes,                           |
| 2  | Garnitures missel,                                |
| 1  | Ensensoir,                                        |
| 2  | clochettes,                                       |
| 1  | bénitier,                                         |
| 1  | Croix,                                            |
| 2  | Ornements complets pour bénédiction,              |
| 10 | Ornements complets pour la messe,                 |
| 8  | Aubes,                                            |
| 12 | Amiets,                                           |
| 3  | Surplis de prêtre,                                |
| 10 | Surplis pour enfant de chœur (garnis de dentelle, |
| 18 | " " " " non garnis,                               |
| 2  | Conopéum violets.                                 |
| 1  | " " blanc.                                        |
| 4  | Nappes garnies pour le maître autel,              |
| 2  | " " " " pour le petit autel,                      |
| 12 | Nappes non garnies.                               |
| 8  | Garnitures pour table de Communion.               |
| 2  | Dessus d'autel pour le maître-autel,              |
| 1  | " " " " " " petit autel,                          |
| 1  | Garniture transparent bleu pour la Crèche,        |
| 1  | Garniture candélabres.                            |
| 18 | Assiettes,                                        |
| 2  | soucoupes,                                        |
| 2  | tasses,                                           |
| 1  | Sucrier,                                          |
| 2  | Pots à eau,                                       |

- 1 Lampe à esprit de vin,
- 2 Cuillers,
- 2 Fourchettes,
- 4 verres,
- 6 serviettes de table,
- 1 Nappe,
  
- 18 livres de cantiques,
- 11 paroissiens notés en plein chant,







L'engagement de déposer les clefs de la dite chapelle chez quelqu'un pour  
que cette clef ne puisse plus être refusée pour les cérémonies qu'il jugeront  
convenable d'y faire et pour le public qui voudroit s'y rendre j'ai répondu  
à cette nouvelle demande que j'en pouvois pas prendre un semblable  
engagement qu'en matière de propriété j'en n'en puis aucunement  
arriver l'un ni et que dans cette circonstance j'en prendrais pas d'enga-  
gements en aucun cas avec M<sup>r</sup> le curé de St Marc qui avec tout son  
M<sup>r</sup> l'argent me quitta en me témoignant son regret de ce qu'il avoit  
eu point la messe au point ou devant que M<sup>r</sup> le curé lui avoit dit les  
qu'il ne pouvoit refuser la célébrer sans qu'il n'en ait demandé  
les choses en sont restées la depuis M<sup>r</sup> de St Marc s'en est demandé  
M<sup>r</sup> le curé avoit dit qu'il ne pouvoit aller au point sans une permission  
de l'administrateur et qu'il ne demandoit aucun engagement qu'il attendoit  
cette permission pour y célébrer la messe. pour empêcher ce  
ce tous ces propos rapportés par des bouches d'ouvent de l'avance  
celle permission j'ai administré M<sup>r</sup> le curé de St Marc  
pour des engagements j'en n'en puis entendre parler j'en  
non indépendamment M<sup>r</sup> le curé de St Marc me l'a pas assez compris  
et c'est cette erreur que l'a pu analyser dans la soirée ou l'est  
entré dans le principe de M<sup>r</sup> de St Marc pour régler et fait d'avis  
j'en ai été la victime j'ai pu être bien cher à l'amitié que j'ai eue pour lui  
dans une solitude c'est qu'il m'a oublié complètement. j'en n'en puis  
Une copie M<sup>r</sup> de St Marc le curé de l'administration que j'ai l'honneur de  
lui adresser afin qu'il plus tard on ne puisse faire aucun usage sur  
mes mots sur mes pensées et sur mes actions

S<sup>t</sup> Marcel vend.

Mademoiselle

Je regrette de ne pouvoir  
pas, avant mon départ, forcément  
précipité, me rendre jusqu'au  
Château. J'aurais à porter  
là bien des remerciements,  
et pour ma Mission et  
pour moi. Senilly croise  
que j'ai été sensible au delà  
de toute expression à ce que  
vous avez eu la bonté de faire  
en ces circonstances. C'est surtout  
devant le bon Dieu, que je  
vous promets de m'en souvenir.  
Peut-il vous tenir large

compte de mes pures prières,  
à les entendre tout particulièrement  
à l'occasion de la nouvelle  
année.

Je tenais, avant de partir  
par Bastien, à vous assurer  
de ma reconnaissance

Veuillez, Mademoiselle,  
vous en souvenir, vous rappeler  
aux pieds de Notre Seigneur  
Notre

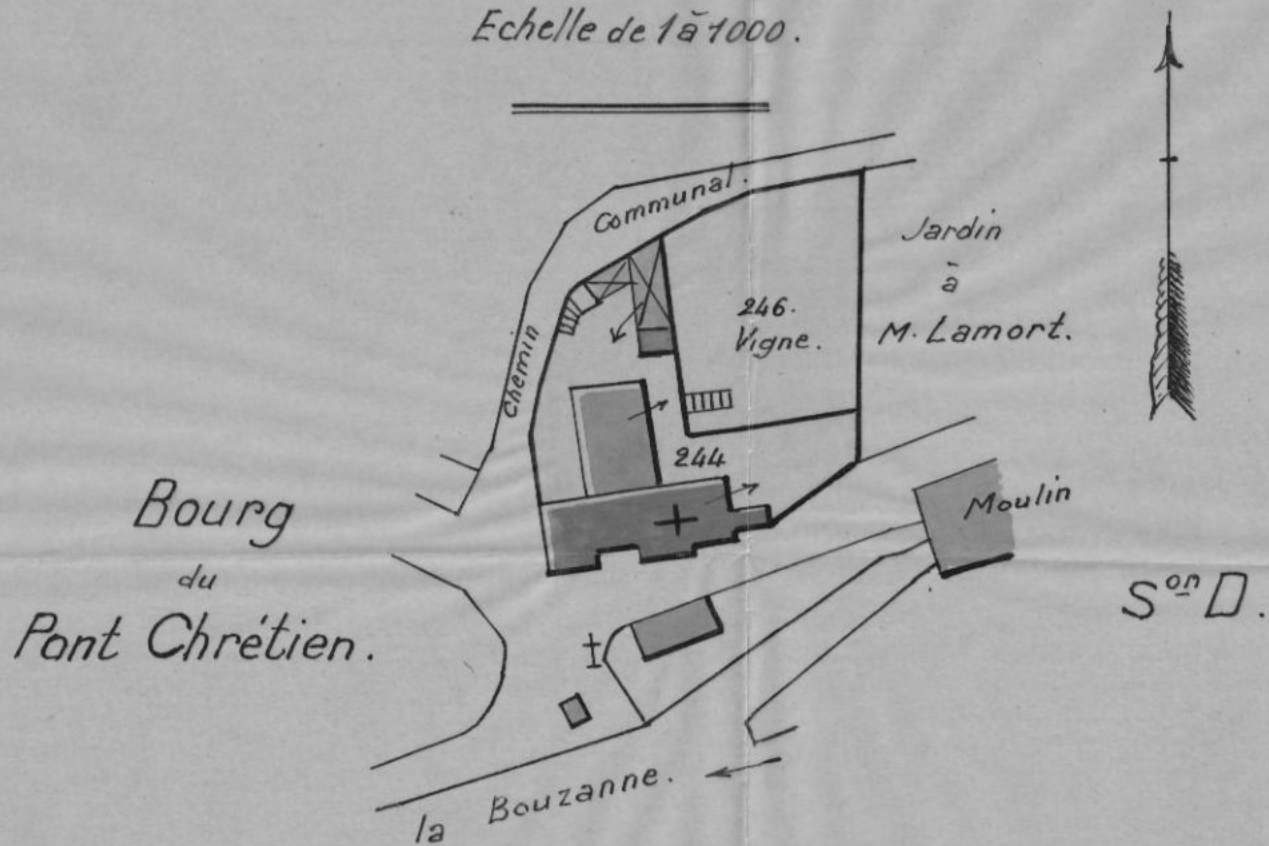
Très humble et très dévoué  
missionnaire

Fr. Marie Alou  
D. F. P.

Je vous fais parvenir,  
avec les intéressants documents  
que vous avez en l'attention  
de me mettre sous les yeux,  
un modeste souvenir de la  
Mission.

# Plan des Abords du Presbytère, et de l'Eglise du Pont-Chrétien.

Echelle de 1 à 1000.





## TRONÇON CHÂTEAUROUX ~ LA SOUTERRAINE.

TERRAIN N° 1

Limite de propriété

Propriété de M<sup>r</sup> Plantureux

Propriété de M<sup>r</sup> Nicolaj

Propriété de M<sup>r</sup> Nicolaj

Haie de séparation de Champs

Ruisseau

Limites de propriété

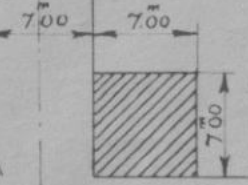
haie  
Chemin vers l'étang de la Remaudière

haie

Ruisseau de 0.50 de largeur.

Entrée de Champ

haie



### R.N. 20

Vers Lothiers et Châteauroux

Vers Tendu et La Souterraine

PK 54.500

PK 54.600

PK 54.700

PK 54.800

PK 54.900

Borne kilométrique 54

|                   |         |
|-------------------|---------|
| Paris le 23 Dec 8 |         |
| Dessine           | Verifie |
| KM                |         |
| L.S.G.D           |         |

Plan de la route de Paris à Bordeaux